

Les **certifications** du **tourisme** : **panorama et** **tendances**

Françoise Kogut-Kubiak

Céreq,

10, place de la Joliette, BP 21321, 13567 Marseille cedex 02.

E-mail : kogut@cereq.fr

Avec la collaboration de

Chantal Labruyère et Samira Mahlaoui.

Avril 2007

REFLET

Ce document a été réalisé à partir d'une exploitation de la base de données REFLET (regards sur les flux de l'enseignement professionnel) qui offre un historique des diplômes de l'enseignement technique et professionnel. REFLET recense les diplômes actuels ou abrogés des niveaux V (CAP, BEP) à II (deuxième cycle) du ministère de l'Éducation nationale et du ministère de l'Agriculture, ainsi que les licences professionnelles. Peu à peu sont également intégrés les diplômes professionnels d'autres ministères certificateurs comme la Santé ou les Affaires sociales.

Les données chiffrées disponibles portent, pour la majorité des diplômes, sur les effectifs en dernière année de formation, avec une répartition par voie d'accès (scolaire et apprentissage), par genre et par académie, ou encore sur les résultats aux examens avec le nombre de candidats présents et admis, et leur répartition par voie d'accès (scolaire, apprentissage, formation continue ou candidats libres). La base permet ainsi de constituer des séries statistiques sur plusieurs années, les données les plus anciennes remontant pour certaines filières aux années 1970. Sont également répertoriés, pour chaque diplôme, les textes réglementaires (arrêtés de création, de modification ou d'abrogation) ainsi que les référentiels qui précisent les compétences attendus, les contenus des formations et le règlement des examens.

L'apport original de replet repose sur l'identification de l'ancêtre de chaque diplôme au travers de généalogies graphiques reconstituées pour chaque spécialité de formation.

La base REFLET est accessible sur le site internet du Céreq.

www.cereq.fr

rubrique « Bases de données »

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
1. LE PAYSAGE DE LA CERTIFICATION	5
1.1. Définition du champ du tourisme	5
1.2. L'offre de certification des cœurs « tourisme » et « hébergement »	7
1.2.1. Du niveau V au niveau III.....	7
1.2.2. Du niveau II au niveau I.....	11
1.3. Aperçu de l'offre de certification des activités connexes (restauration, transport, loisirs).....	15
1.3.1. La restauration.....	15
1.3.2. Les loisirs	16
1.3.3. Le tourisme de santé et de bien-être	17
1.3.4. Le transport de voyageurs	18
2. ÉVOLUTION DE L'OFFRE DE FORMATION	19
2.1. Le poids de l'Éducation nationale	19
2.2. Évolution des diplômes (Éducation nationale) et des flux de diplômés.....	24
2.2.1. Dimension historique	24
2.2.2. Évolution des flux de diplômés.....	25
CONCLUSION	31
Annexe • GÉNÉALOGIES DES DIPLÔMES	331

INTRODUCTION

A la demande conjointe du ministère délégué au Tourisme et du ministère de l'Éducation nationale, le Céreq a réalisé en 2005 une étude sur les métiers du Tourisme qui visait à proposer une délimitation du champ du tourisme à partir d'une approche centrée sur les branches professionnelles. A l'intérieur du champ ainsi défini, l'objectif était de recenser et répertorier les emplois-métiers du tourisme, décrire et analyser l'offre de formation et de certification, quantifier et caractériser les emplois. Ce travail a fait l'objet d'un rapport détaillé publié dans la collection Net.Doc (n° 23) en juillet 2006 sous le titre *Les métiers du tourisme. Approche nationale*.

Le premier numéro de cette nouvelle série « REFLET » de la collection de publications électroniques « Net.doc » reprend le contenu de ce travail en ce qui concerne ses deux premières parties : la définition du champ du tourisme et la description de l'offre de certification (ne sera pas traitée ici la question des emplois impactés). Nous avons voulu au travers de cette publication élargir cette présentation de l'offre de formation à sa dimension historique à la fois sur des aspects quantitatifs (évolutions des flux de candidats) et qualitatifs (évolution des diplômes).

Après une brève présentation du champ professionnel du tourisme, la description qui suit s'attachera dans un premier temps, à repérer l'ensemble des certifications proposées par les différents ministères publics, les branches professionnelles ou certains organismes privés. Dans un second temps, des éléments chiffrés sur les diplômés contribueront à mieux appréhender la réalité de terrain. Le décompte des diplômes ou titres n'a en effet pas le même sens pour les ministères disposant d'une offre nationale de certifications (ministère de l'Éducation nationale ou ministère du Travail) et les certificateurs qui proposent des spécialités de formation territorialisées (universités, organismes privés) : dans le premier cas à un même diplôme peuvent correspondre de très nombreuses sections ouvertes sur tout le territoire alors que dans le second, à une certification correspond généralement une section et une seule, dans un établissement donné. Le poids des différents certificateurs, en termes de flux de diplômés, sera donc très différent de leur poids apparent en termes de nombre de certifications mises sur le marché de la formation.

Enfin, nous porterons un regard sur l'évolution des diplômes de l'éducation nationale dans la dernière partie de ce document, à partir des exploitations de la base de données REFLET.

Champ d'investigation et méthodologie

L'étude porte sur l'ensemble des titres et diplômes ayant vocation à préparer aux professions du tourisme, que se soit à titre principal ou secondaire, quel que soit le mode d'obtention de ces certifications : à l'issue d'un processus de formation formelle (initiale et continue) ou d'un apprentissage du métier « sur le tas », évalué à travers un dispositif de validation des acquis de l'expérience. Les investigations ont donc été limitées au champ des « certifications professionnelles », au sens où l'entend désormais la Commission nationale de la certification professionnelle (CNCP), à savoir l'ensemble des diplômes et des titres à finalité professionnelle reconnus par l'État et inscrits au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), ainsi que les certificats de qualification professionnelle (CQP) figurant sur les listes établies par les commissions paritaires nationales de l'Emploi (CPNE) des branches professionnelles.

Ces certifications peuvent être regroupées en trois grandes catégories :

- Les diplômes ou titres élaborés par l'État, dans le cadre d'une concertation organisée, au plan national, entre chaque ministère concerné, les partenaires sociaux représentants employeurs et salariés et des représentants du monde de la formation, au travers d'instances appelées commissions consultatives professionnelles (CPC) pour l'enseignement professionnel ou commissions pédagogiques nationales (CPN) pour une partie de l'enseignement supérieur (IUT). Ces diplômes ou titres sont inscrits de droit au RNCP. Les ministères, ou directions ministérielles, qui bénéficient aujourd'hui de cette inscription de droit sont : l'Éducation nationale (enseignement professionnel et supérieur), l'Agriculture, Jeunesse et Sports, l'Emploi, les Affaires sociales et la Santé. Nous n'avons pas inclus les diplômes du ministère de l'Agriculture dans notre exploration.
- Les titres élaborés au plan local, par des organismes de formation privés ou publics (Greta, services de formation continue des universités...), et inscrits au RNCP au terme d'une procédure d'instruction, par la CNCP, d'un dossier de demande d'inscription. Les ministères non dotés d'instances de consultation pluripartites nationales (type CPC), comme la Défense, la Culture, l'Équipement doivent également passer par la procédure d'instruction pour obtenir l'inscription au RNCP des titres qu'ils délivrent. Cette inscription a pour effet de positionner ces titres dans la grille des niveaux de qualification (V à I), ce qui leur permet d'être admis en équivalence à des diplômes Éducation nationale, dans un certain nombre de situations (concours notamment). Cette inscription permet aux candidats à la formation d'être éligibles à certains dispositifs de financement (contrats d'apprentissage ou de professionnalisation), et permet l'accès à ces certifications par la VAE.
- Les CQP élaborés et reconnus par les acteurs de branches dans le cadre du fonctionnement des CPNE. Les différents accords interprofessionnels relatifs à la formation professionnelle autorisent la mobilisation des financements de la formation continue des entreprises pour leur préparation dans le cadre des contrats de professionnalisation ou de la VAE, qu'ils soient ou non inscrits au RNCP.

Compte tenu de la période d'alimentation progressive du répertoire, formellement opérationnel depuis fin 2003 seulement, nous avons choisi d'assimiler aux titres inscrits au répertoire certains titres dont la CTH, ancêtre de la CNCP, avait prononcé « l'homologation ». La notion de « titre homologué » pourra donc, ça et là, apparaître dans les listes que nous avons établies, même si ces titres ont été, depuis la fin des investigations, inscrits au répertoire ou vont l'être dans les mois qui viennent. En effet, chaque jour de nouveaux titres sont inscrits, et la CNCP a un programme régulier de réexamen de tous les titres anciennement homologués.

Cet ensemble de « formations qualifiantes » est loin de recouvrir l'ensemble des formations destinées à améliorer les compétences des salariés relevant du champ du tourisme. Cependant la grande masse des « stages de formation » proposés aux salariés étant de courte durée (une semaine en moyenne) et ne donnant lieu à aucune évaluation finale, l'utilité d'un recensement de cette offre là ne présentait que peu d'intérêt au regard du fonctionnement du marché du travail dans le champ touristique.

Sources exploitées :

Base REFLET (Regards sur les flux de l'enseignement technique et professionnel) : www.cereq.fr
Office national d'information sur les enseignements et les professions : www.onisep.fr
Association nationale pour la formation professionnelle des adultes : www.afpa.fr
Titres professionnels du Ministère chargé de l'Emploi : www.titrescnefad.com
RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles) : www.cncp.gouv.fr
Éducation nationale (les diplômes par CPC) : www.eduscol.education.fr
Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer : www.tourisme.fr
Ministère de Jeunesse et Sports : www.jeunesse-sports.gouv.fr
Centre info (Portail national de l'orientation et de la formation) : www.orientation-formation.org
Les certificats de qualification professionnelle : Centre info, guide édition 2005.

1. LE PAYSAGE DE LA CERTIFICATION

1.1. Définition du champ du tourisme

Délimiter le champ du tourisme ne va pas de soi. En l'absence de « nomenclature officielle complète des métiers et des formations » comme le mentionne un récent rapport parlementaire et dont le bulletin *Bref* n° 233 de septembre 2006 (*Les métiers et formations du tourisme. Logiques des branches professionnelles et perspectives régionales*, Ch. Guitton et S. Michun) sur « les métiers et les formations du Tourisme » se fait l'écho, les limites du champ du tourisme demeurent floues tant y sont englobées des activités très éclatées.

Selon la définition internationale du tourisme formulée par l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) et qui s'applique en France, le tourisme comprend « les activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et de leurs séjours dans les lieux situés en dehors de leur environnement habituel à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs ». De plus, les documents d'information du ministère français du tourisme précisent que « tous les voyageurs qui intéressent le tourisme sont désignés par le terme « visiteur ». Par conséquent, le visiteur est le concept de base de l'ensemble du système des statistiques du tourisme. Sont considérés comme des « touristes », les visiteurs qui passent au moins une nuit dans un moyen d'hébergement collectif ou privé dans le lieu visité. A contrario, sont considérés comme « visiteurs de la journée » ou « excursionnistes », les visiteurs qui ne passent pas la nuit dans un moyen d'hébergement collectif ou privé dans le lieu visité.

Par ailleurs, les motifs de la « visite » sont appréciés de manière très large. Toujours selon la documentation du ministère français du tourisme, ces motifs peuvent être de nature très différente :

- loisirs, détente et vacances,
- visites à des parents et amis,
- santé (thermalisme, thalassothérapie),
- affaires et motifs professionnels,
- missions ou réunions diverses,
- autres (pèlerinage, manifestations sportives, voyages scolaires...).

Au regard de l'exercice consistant à délimiter le secteur du tourisme à partir des branches professionnelles, cette définition extensive à deux conséquences. Elle conduit tout d'abord à recenser de manière très large les branches professionnelles susceptibles d'entrer dans le champ de la définition internationale du tourisme. Le dépouillement des conventions collectives nationales (CCN) permet ainsi de recenser pas moins d'une trentaine de branches professionnelles, avec des regroupements autour de cinq domaines d'activités :

- organisation de voyages et réception de touristes,
- hébergement,
- restauration,
- transports,
- loisirs.

L'application stricte de la norme internationale de définition du tourisme conduit par ailleurs à distinguer deux sous-ensembles selon que l'activité principale relève strictement du pôle « tourisme » (organisation de voyages et réception de touristes, et hébergement) ou que seule une part de l'activité y réfère (restauration, transports, et loisirs). C'est essentiellement sur le cœur tourisme-hébergement que portera la présentation qui suit.

LE CHAMP DU TOURISME

RESTAURATION

- Restauration traditionnelle
- Restauration rapide
- Restaurants : chaînes
- Cafétérias

LOISIRS

- Espaces de loisirs, d'attraction et culturels
- Zoos
- Casinos
- Animation
- Sport
- Centres équestres
- Téléphériques
- Navigation de plaisance
- Ports de plaisance
- Thermalisme
- Entreprises artistiques et culturelles
- Entreprises de spectacles

Branches dont l'activité principale relève du tourisme

TOURISME, VOYAGE

- Organismes de tourisme
- Agences de voyages
- Guides accompagnateur
- Guides interprètes

HÉBERGEMENT

- Tourisme social et familial
- HCR (partie hôtellerie)
- Hôtellerie de plein air
- Immobilier (résidence de tourisme)

TRANSPORT

- Transport aérien : personnel au sol
- Transport aérien : personnel navigant
- Transport routier
- Transports publics urbains : réseaux de voyageurs
- Taxis parisiens

Branches dont une part de l'activité relève du Tourisme

Une activité à double finalité : « tourisme émetteur » et « tourisme récepteur »

Les activités spécifiques du tourisme se distinguent selon qu'elles visent à produire de manière centralisée une offre de circuits ou de séjours et à organiser le déplacement des touristes, on parle alors de **tourisme émetteur**, ou bien au contraire à organiser leur accueil et leur séjour dans une région donnée, on parle alors de **tourisme récepteur**. En termes de branches professionnelles, les activités des opérateurs appartenant à la branche « agences de voyages » relèvent pour l'essentiel du tourisme émetteur, alors que celles des opérateurs appartenant à celle des « organismes de tourisme » (syndicats d'initiative, offices du tourisme ...) relèvent du tourisme récepteur. En ce qui concerne les emplois relevant des conventions collectives des « guides » (accompagnateurs ou interprètes), on peut penser qu'ils renvoient majoritairement au tourisme récepteur, leur mobilisation étant plutôt organisée via les organismes de tourisme. Cette distinction émane essentiellement des milieux professionnels et des acteurs régionaux des collectivités territoriales lesquels situent leurs actions plus ou moins sur l'un ou l'autre des deux versants.

1.2. L'offre de certification des cœurs « tourisme » et « hébergement »

L'offre de certifications des niveaux V à III se caractérise au premier regard (cf. Tableau 1) par une présence significative des organismes privés tandis que le ministère de l'éducation nationale, quasi-absent sur les niveaux V et IV (cœur « tourisme ») concentre ses ressources sur le niveau III. Le ministère de l'emploi propose une répartition plus équilibrée de son offre même si, comme nous le verrons par la suite, sa représentation en termes de flux reste marginale. Totalement absentes sur le cœur « tourisme », les branches professionnelles sont, quant à elles, à peine plus présentes sur le cœur « hébergement ». Les niveaux II et I (Tableau 2), dont la montée en puissance est plus récente, sont essentiellement présents dans les universités, les organismes privés n'en étant pas moins présents.

1.2.1. Du niveau V au niveau III

• **Du côté de l'organisation de voyages et la réception de touristes** ce que nous nommerons le cœur « tourisme », l'offre de certification sur les niveaux V et IV est essentiellement alimentée par le ministère du travail et les organismes privés : **au niveau V**, on trouve un titre du ministère du travail (*Agent d'accueil touristique*) ainsi que trois titres homologués d'organismes privés, tous plutôt tournés sur le versant tourisme récepteur (*Agent des services techniques du tourisme*, *Assistant animateur du tourisme* et *Agent polyvalent des organismes de tourisme*).

Au niveau IV, le ministère du travail propose trois titres, un sur le versant tourisme émetteur (*Technicien commercial du tourisme options vente ou commercialisation*) et deux sur le versant tourisme récepteur (*Technicien d'accueil touristique options accompagnement ou animation*, et *Animateur de tourisme local*). On trouve aussi un titre homologué (*Technicien d'accueil, vente de services touristiques*), versant tourisme récepteur, en bonne correspondance semble-t-il avec l'orientation « vente de produits touristiques » développée par les organismes de tourisme, à côté de l'activité traditionnelle d'information. L'éducation nationale présente un seul diplôme créé en 1995, la mention complémentaire *Télébilletterie et services voyages* orientée sur le versant tourisme émetteur. Le graphique des généalogies de diplômes (voir page 33) nous rappelle l'existence du brevet technique (BT) *Tourisme* décliné en trois options jusqu'en 1997. Sa suppression fut alors motivée par la commission professionnelle consultative (CPC) Tourisme, hôtellerie, loisirs¹ par la faiblesse des débouchés professionnels et de la poursuite d'études vers le brevet de technicien supérieur (BTS) *Tourisme* (moins de 10 % des titulaires du BT). Par ailleurs, la même source montre l'abandon par l'éducation nationale en 1982 de deux diplômes de niveau IV dont la création datait de 1944 : le brevet professionnel (BP) *Guide interprète régional* et le BP *Agent technique du tourisme*. Dans les deux cas, l'absence de candidats a prévalu à cette décision. De plus, après 1977, le BP *Guide interprète* ne permettait plus d'obtenir la délivrance de la carte professionnelle de guide interprète². On ne saurait toutefois ignorer l'existence du baccalauréat professionnel *Services*, dont le sous titre *Accueil, assistance, conseil*³ légitime que ses détenteurs puissent trouver à s'employer dans les organismes d'information liées au tourisme et notamment les syndicats d'initiative et offices du tourisme, ce que confirment les acteurs de cette branche.

Au niveau III, les deux diplômes phares sont cette fois-ci du côté de l'Education nationale avec pour le tourisme émetteur, le BTS *Ventes et productions touristiques*, et pour le tourisme récepteur, le BTS *Animation et gestion touristiques*, diplômes rénovés en 2001 mais dont la création remonte aux années 1960. L'éducation nationale prétend ainsi couvrir avec ces deux diplômes une très large

¹ Cf. compte rendu de la CPC du 22 mai 1985 et du 11 mars 1986.

² Cf. compte rendu de la CPC Tourisme, hôtellerie, loisirs du 25 janvier 1982.

³ Dans le référentiel d'activité de ce diplôme créé en 1994 il est précisé que « l'activité s'exerce dans le domaine des services au public, c'est à dire dans des situations qui mettent en présence, dans une relation interpersonnelle, à l'occasion de la prestation d'un service, un client ou un usager, et un employé chargé de la fourniture de cette prestation. »

palette d'emplois, comme le montre la rubrique « champ d'activité »⁴ des référentiels d'activités des deux diplômes. Sont également proposés à ce niveau deux diplômes universitaires : une option du diplôme universitaire de technologie (DUT) *Carrières sociales* et une option du diplôme d'étude universitaire scientifique et technique (DEUST) *Métiers de la culture*. Le ministère du travail s'est positionné lui aussi sur ce niveau en proposant deux titres professionnels distincts (*Assistant de développement de tourisme local* et *Responsable de gestion d'établissements touristiques*). Ces certifications publiques sont complétées par une offre privée significative, puisque on recense au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) quatre titres spécifiquement « tourisme » dont deux du côté du tourisme émetteur (*Agent de production et commercialisation de produits touristiques* et *Vendeurs conseil en voyage d'affaires et de tourisme*) et deux du côté du tourisme récepteur (*Responsable de structure d'accueil touristique* et *Technicien supérieur polyvalent du tourisme*) auquel on peut ajouter trois titres homologués bivalents « tourisme-hôtellerie » (*Agent de comptoir polyvalent*, *Assistant commercial tourisme hôtellerie*, *Technicien supérieur en tourisme ou hôtellerie*).

On remarquera enfin qu'aucune certification de branche n'a encore vu le jour, ni du côté des agences de voyages ni des organismes de tourisme.

• **Du côté du cœur « hébergement »**, si on se limite dans un premier temps aux formations qualifiantes relevant de la spécialité « accueil, hôtellerie » à l'intérieur de la nomenclature des spécialités de formation (NSF)⁵ qui inclut aussi « tourisme », le paysage des certifications disponibles est assez ouvert, à la fois en termes de niveaux et de certificateurs. On peut noter une forte présence, à tous les niveaux de qualification, de l'offre Education nationale, à la différence de ce qu'on a vu pour le cœur « voyages » ainsi que la mobilisation précoce des employeurs de la branche « Hôtel, cafés, restaurants » pour créer des certificats de qualifications professionnelles (CQP), le premier ayant vu le jour en 1992. On rajoutera également (en italique dans le Tableau 1), quelques certifications classées ailleurs dans la NSF, mais dont les titulaires peuvent s'adapter facilement, moyennant de courtes formations, à l'exercice en milieu hôtelier. Précisons ici qu'un nombre important de diplômes contiennent aussi dans leur intitulé la référence à la spécialité « tourisme », mais aussi aux activités de « restauration » ou de « loisirs ».

Au niveau V, on trouve deux diplômes de l'Education nationale, le Certificat d'aptitudes professionnelles (CAP) *Services hôteliers* et le brevet d'études professionnelles (BEP) *Métiers de la restauration et de l'hôtellerie* dont les diplômes ancêtres (voir graphique des généalogies p. 33) remontent respectivement à 1954 (CAP *Employé d'hôtel*) et 1969 (BEP *Hôtellerie collectivité*). S'y ajoute un titre professionnel du ministère de l'Emploi (*Agent d'hôtellerie*) et un titre homologué (*Employé polyvalent d'étages*) ainsi que le CQP de la branche « hôtels, cafés, restaurants » (*Employé d'étage*), dans la mesure où le niveau des prérequis est situé entre V bis et V, même si la branche

⁴ Pour le BTS « ventes et production touristiques » (TE) les emplois visés sont : agent commercial (réservation-vente) conseiller en voyages ; agent commercial d'une compagnie de transport de voyageurs ; rédacteur de carnets de voyage auprès d'un voyageur ; attaché commercial secteur tourisme ; télévendeur de produits touristiques ; chargé de voyages au sein d'une entreprise ; agent d'assistance aux touristes ; gestionnaire de points de vente touristiques virtuels ; négociateur-acheteur de prestations et services touristiques ; assistante chef de produit touristique ; forfaitiste en petite structure touristique.

Pour le BTS « animation et gestion touristique locale » (TR) les emplois visés sont : agent de développement d'un pôle touristique local ; concepteur-organisateur de visites de villes, de circuits d'excursions ; guide accompagnateur de groupes ou guide interprète régional ; organisateur d'événements locaux ; responsable d'une équipe ; responsable d'une petite unité touristique ; gestionnaire de structure d'accueil touristique rurale (VVF ..) assistant gestionnaire d'un parc de loisirs ; assistant d'un autocariste, personnel de structures du tourisme réceptif et de l'animation locale ; personnel d'information d'accueil et de commercialisation dans les congrès, salons ; agent de documentation de l'information touristique régionale-locale ...)

⁵ Les activités liées aux différents modes d'hébergement utilisables par les touristes relèvent de plusieurs conventions collectives de branche dont bien sûr celle des « hôtels, cafés, restaurant -HCR » pour la partie « hôtellerie », mais aussi celles du « tourisme social », de « l'hôtellerie de plein air » et de « l'immobilier » pour les résidences de tourisme. En termes de formation, la plupart des formations aux métiers de cet ensemble de branches (hors immobilier) relèvent du même code NSF que celles du « tourisme » (code NSF 334), puisque ce code regroupe les formations à « l'accueil, hôtellerie, tourisme ». Une interrogation des bases à partir de ce code NSF exclut cependant les formations aux métiers du nettoyage des locaux (code 343 nettoyage, assainissement, protection de l'environnement) : on notera que seule une partie des personnels affectés à ces activités sont formés spécifiquement au contexte de l'hôtellerie (CAP services hôteliers ou CQP employé d'étage de la branche HCR), du fait notamment de la sous-traitance de ces activités à des prestataires de services qui recrutent plutôt des personnes formées aux métiers du nettoyage.

précise qu'elle ne se réfère pas aux niveaux de l'Education nationale pour classer ses CQP⁶. Sur le volet « entretien », on doit noter l'existence d'un CQP de *Maintenance générale*, proposé par la branche « Hôtellerie de plein air » (*Ouvrier qualifié de maintenance en hôtellerie de plein air*), deux CAP (*Assistant technique en milieu familial et collectif*⁷, *Maintenance et hygiène des locaux*), un BEP (*Métiers de l'hygiène, de la propreté et de l'environnement*), ainsi qu'un titre du ministère du Travail (*Agent de propreté et d'hygiène*) qui certifient également des compétences mobilisables dans les structures d'hébergement.

Au niveau IV, on trouve du côté de l'Education nationale, le bac technologique *Hôtellerie* qui a remplacé en 1992 le brevet de technicien décliné alors en 3 options, deux BP (*Gouvernante* et *Barman*) et une mention complémentaire (*Accueil-réception*) de création plus récente soit respectivement 1995, 1994 et 1995. Sont également présents deux titres du Ministère du travail, préparant aux mêmes métiers, mais ciblés sur les demandeurs d'emploi en reconversion (*Gouvernante* et *Réceptionniste*). La branche « Hôtellerie, café, restaurant » propose elle aussi depuis 1995 un CQP de *Réceptionniste polyvalent en hôtellerie*. On trouve enfin trois titres professionnels inscrits au RNCP (*Réceptionniste polyvalent en hôtellerie*, *Technicien en gestion du secteur restauration-hôtellerie-loisir* et *Agent d'exploitation en hôtellerie-restauration économique*). Sur la filière « propreté » on peut signaler le baccalauréat professionnel *Hygiène et environnement*.

Au niveau III, le diplôme de référence, l'option A *Mercatique et gestion hôtelière* du BTS *Hôtellerie-Restauration* est installé dans le paysage depuis 1971, même si son intitulé actuel un peu complexe ne date que de la dernière rénovation de ce BTS en 1994 (voir graphique des généalogies p. 33). Il est depuis peu soumis à la concurrence d'un nouveau diplôme à référentiel européen, le BTS *Responsable d'hébergement*. Si le Ministère du travail n'est pas présent sur ce niveau, en revanche on note une présence significative de l'offre privée, en particulier des chambres de commerce et d'industries (CCI) avec trois titres spécifiques (*Assistant de direction en hôtellerie*, *Technicien supérieur en exploitation hôtelière* et *Maître d'hôtel*), trois titres bivalents « hôtellerie-restauration » (*Assistant commercial hôtellerie-restauration*, *Assistant de direction en hôtellerie-restauration*, *Promotion commerciale en hôtellerie-restauration*), ainsi que trois titres bivalents sur « hôtellerie-tourisme » cités précédemment (*Agent de comptoir polyvalent*, *Assistant commercial tourisme hôtellerie*, *Technicien supérieur en tourisme ou hôtellerie*) et un titre plurivalent (*Technicien supérieur en gestion secteur restauration-hôtellerie-loisirs*). Un CQP de l'hôtellerie (*Assistant d'exploitation hôtellerie-restauration*) semble positionné également à ce niveau.

Sur les activités de « maintenance immobilière », l'université propose un DEUST *Maintenance immobilière hôtelière et hospitalière*, et les CCI un titre inscrit au RNCP (*Technicien supérieur de maintenance en hôtellerie*). Sur la filière « propreté » on peut signaler le BTS *Hygiène propreté*.

⁶ « La branche distingue dans la description des emplois, le niveau général et le niveau professionnel. C'est pourquoi elle ne se réfère pas aux niveaux de l'Education nationale pour ses CQP. » Les CQP, édition 2005 Guide pratique, Centre Inffo p. 75.

⁷ C'est ainsi qu'a été renommé l'ancien CAP employé technique de collectivité-ETC, à l'issue de sa rénovation en 2004.

Tableau 1

Offre de certifications des niveaux V à III

Niveau de formation	Organismes certificateurs				
	Ministère de l'Education nationale	Ministère de l'emploi	Ministère de la Défense	Organismes privés	Branches professionnelles
V		• TP agent d'accueil touristique		• Agent des services techniques du tourisme (LASER)	
	• CAP Services hôteliers • BEP Métiers de la restauration et de l'hôtellerie • MC Employé barman	• TP agent d'hôtellerie		• Employé polyvalent d'étages (CCI Morbilhan)	• Employé d'étage
IV	• MC Télébilletterie et services voyages	• TP technicien commercial du tourisme • TP technicien d'accueil touristique • TP animateur tourisme local		• Technicien d'accueil, vente de services touristiques (ADFC CFA Vente)	
	• Bac technologique Hôtellerie • BP Gouvernante • BP Barman • MC Accueil réception	• TP gouvernante • TP réceptionniste	• Technicien du secteur restauration - hôtellerie -loisirs	• Agent d'exploitation en hôtellerie et restauration économique (Catalyse) • Réceptionniste polyvalent en hôtellerie (CCI Tarbes, Hautes-Pyrénées•IRTH) • Réceptionniste, gouvernante (Cours hôtelier de Besançon)	• Réceptionniste
III	• BTS Tourisme option vente production touristique • BTS tourisme option animation gestion touristique locale • DUT Carrières sociales : option développement touristique • DEUST métiers de la culture option tourisme culturel	• TP Assistant de développement de tourisme local • TP responsable de gestion d'établissements touristiques		• Agent de production et commercialisation de produits touristiques (ESCAET) • Conseiller en tourisme (EFT) • Vendeur conseil en voyages d'affaires et tourisme (AFT•IFTIM)	
				• Agent de comptoir polyvalent (CCI Tarbes, Hautes-Pyrénées•IRTH) • Assistant commercial tourisme-hôtellerie(CCI Tarbes, Hautes-Pyrénées•IRTH) • Technicien supérieur en tourisme ou hôtellerie (CCI Valenciennois)	
	• BTS hôtellerie et restauration, option gestion mercatique et hôtelière • BTS européen responsable d'hébergement • DEUST Maintenance immobilière hôtelière et hospitalière		• Technicien supérieur en gestion du secteur restauration-hôtellerie loisirs	• Assistant de direction en hôtellerie (EPTH) • Assistant de direction en hôtellerie-restauration (CCI Tarbes, Hautes Pyrénées•IRTH) • Gestionnaire d'unité hôtelière (ACFCI•IPC) • Technicien supérieur en exploitation hôtelière (CCI Réunion, CCI Avignon, Vaucluse)	• Assistant d'exploitation hôtellerie-restauration

■ Voyage

■ Hébergement

■ Titres bivalents tourisme-hébergement

1.2.2. Du niveau II au niveau I

L'offre de l'enseignement supérieur s'est beaucoup développée ces dernières années et se caractérise par son abondance (Tableaux 2 et 3). Les organismes privés occupent également le terrain sur ces niveaux même si au total seules cinq certifications sont inscrites à ce jour au RNCP. Bien que très souvent bivalentes « tourisme-hébergement », nous nous efforcerons de distinguer comme nous l'avons fait précédemment les formations relevant de chaque secteur.

• Du côté de l'organisation de voyages

Au niveau II, les licences professionnelles relevant du **tourisme** sont proposés par plusieurs filières : hôtellerie-tourisme, STAPS, économie-gestion, sciences humaines et sociales. Sur les dix-sept licences professionnelles de la filière « hôtellerie et tourisme », cinq sont spécifiquement orientées **tourisme** (*Distribution touristique, Conception et gestion de projets touristiques, Concepteur animateur en écotourisme, Management européen de produits touristiques et Tourisme et nouvelles technologies*), trois autres sont bivalentes « tourisme-hébergement » (*Accueil, hôtellerie, tourisme, Hébergement et environnement touristiques et Assistant aux fonctions de management du tourisme et hôtellerie internationale*) et une est plurivalente « tourisme-hébergement-restauration » (*Accueil, hôtel, restauration et tourisme*). Les autres filières proposent des licences professionnelles plutôt orientées vers l'option « tourisme » versus « patrimoine » (*Patrimoine, environnement et tourisme, Développement et protection du patrimoine culturel, Concepteur de produits touristiques patrimoniaux...*). Il faut y ajouter trois licences classiques, l'une en économie gestion (*Commercialisation des produits touristiques*), l'autre en sciences humaines et sociales, (*Tourisme, hôtellerie, alimentation*), et la dernière en STAPS (*Management du tourisme sportif*). On peut également mentionner les sept diplômes d'ingénieurs maîtres que l'on trouve dans les deux filières « Hôtellerie, tourisme et loisirs » et « Transport, hôtellerie, tourisme et loisirs » ainsi que le diplôme de maîtrise des sciences techniques de la filière Tourisme culturel.

A noter aussi l'existence d'un diplôme bac+3 très spécifique, le *Diplôme national de guide interprète national* (cf. encadré page suivante). Créé en 1995, ce diplôme de second cycle de l'Enseignement supérieur est co-délivré par le Ministère de l'Education nationale, et celui de l'Équipement, Transport, Tourisme. Une commission professionnelle des guides interprètes et conférenciers est consultée sur les modalités de formation et d'évaluation, ce qui est exceptionnel dans l'enseignement supérieur en dehors des spécialités de DUT. Une dizaine d'universités délivrent ce DNGIN⁸. Il ne s'agit ni d'une licence professionnelle, ni d'une licence classique et il ne figure pas, pour l'instant, au RNCP. Il n'est répertorié par l'ONISEP que dans la rubrique « formations diverses » à bac+3, bac+4 de la spécialité « Hôtellerie, restauration, tourisme ».

Par ailleurs, seul trois titres émanant d'organismes privés sont inscrits au RNCP au niveau II. Ils sont monovalents « tourisme », deux sur le tourisme récepteur (*Responsable d'activité ou d'entreprise touristique, Responsable de structure d'accueil touristiques*) l'autre sur le tourisme émetteur (*Responsable de production et de commercialisation de produits touristiques*).

On peut compléter cette liste par un « diplôme européen d'études supérieures, option tourisme hôtellerie » mais dont le statut n'est pas défini et qui n'est pas répertorié pour l'instant au RNCP. De même, nous avons relevé quelques certifications relevant d'organismes privés (Bachelor, MBA...) mentionnées sur le site récent du Centre info « Orientation et Formation »⁹.

Quant **au niveau I**, correspondant aux masters professionnels (ou ex DESS), la mention « tourisme » figure dans 36 diplômes répartis dans trois filières (Sciences humaines et sociales, Sciences économiques et de gestion et STAPS). Elle est associée en général avec les problématiques de développement local (valorisation du patrimoine, tourisme durable...) ou de management

⁸ Il s'agit des universités d'Angers, Bordeaux 4, Clermont-Ferrand 2, Corse, Lyon 2, Marne-la-Vallée, Paris 10, Perpignan, Rennes 2 et Toulouse 2.

⁹ Inauguré le 30 juin 2006, le portail national de l'orientation et de la formation (www.orientation-formation.org) est géré par le Centre Info à la demande de la Délégation Générale à l'Emploi et la Formation Professionnelle (DGEFP), des membres du Comité Paritaire National pour la Formation Professionnelle (CPNFP) et des conseils régionaux.

d'équipement ou de projets (plurivalence sur tourisme, sport, loisirs, culture, environnement etc.). L'association tourisme-hôtellerie est moins fréquente à ce niveau : sept seulement sont dans ce cas.

On trouve également cinq masters recherche comportant la mention tourisme, ce qui peut laisser supposer que quelques écoles doctorales vont se développer autour de cette thématique.

• **Sur le secteur hébergement**, seules deux licences professionnelles sont exclusivement tournées vers l'hôtellerie : l'une dans la filière Tourisme-Hôtellerie (*Management des activités hôtelières*), l'autre dans la filière économie-gestion (*Gestion ou reprise d'une PME hôtelière*). Trois autres couvrent le champ plus large de l'hôtellerie-restauration (*Accueil réception hôtellerie-restauration*, *Accueil, hôtel restauration et tourisme* et *Management des entreprises hôtellerie et de restauration*) et comme nous l'avons vu précédemment trois couvrent le champ mixte de l'hébergement-tourisme versus tourisme récepteur (*Accueil, hôtellerie, tourisme, Hébergement et environnement touristiques* et *Assistant aux fonctions de management du tourisme et hôtellerie internationale*). Parmi les six diplômes d'ingénieur maître (niveau II) délivrés par des IUP dans la filière « métiers du transport, hôtellerie, tourisme et loisirs », deux ont une mention « hôtellerie » (*Gestion hôtelière et touristique* et *Transport, hôtellerie, tourisme et loisirs*). Aucune certification d'organismes privés n'est enregistrée au RNCP au niveau II, contrairement à la spécialité tourisme. Il existe néanmoins quelques instituts spécialisés comme VATEL ou encore Paul Bocuse qui proposent des certifications de gestion hôtelière assorties du volet tourisme ou restauration dans certains cas.

Au niveau I, neuf masters professionnels comportent une mention « hôtellerie » dans l'intitulé de l'option ou de la spécialité du diplôme mais un seul affiche une spécialisation exclusive en hôtellerie (*Management du tourisme spécialité management de l'hôtellerie*). Les autres sont systématiquement bivalents sur hôtellerie-tourisme.

Sur la filière « propreté » on peut signaler un titre inscrit au RNCP (*Responsable de service hygiène-propreté*). Seuls deux titres d'organismes privés de niveau I sont inscrits au RNCP : l'un à double vocation hôtellerie-restauration (*Manager des entreprises de l'hôtellerie et de la restauration*) et l'autre orienté exclusivement hôtellerie (*Gestionnaire en hôtellerie internationale*). Là encore, certains instituts de formation spécialisés, comme VATEL, ESHOTEL, ESG proposent également des formations supérieures, mais ne semblent pas avoir demandé leur inscription au RNCP.

Les métiers de guide : une profession réglementée

En ce qui concerne l'exercice du métier de guide, l'obtention d'une carte professionnelle est obligatoire. Sa délivrance est automatique pour les titulaires de certains diplômes, alors qu'elle est conditionnée pour les autres à la réussite à un concours spécifique. Pour le métier de « **guide interprète national** » un seul diplôme de niveau II « *confère à ses titulaires la qualification requise en vue de l'obtention de la carte professionnelle prévue à l'article 85 du décret du 15 juin 1994* » (décret n° 95-673 du 9 mai 1995) : le *diplôme national de guide interprète national*. Pour l'exercice du métier de « **conférencier national** », la carte est délivrée à l'issue d'un examen organisé par les ministères du Tourisme et de la Culture. Cet examen est ouvert à des titulaires de diplômes supérieurs sanctionnant quatre années d'études. Pour l'exercice du métier de « **guide interprète régional** », la carte est délivrée sur simple demande aux titulaires du BTS *Animation et gestion touristique locale* ayant obtenu 12 sur 20 aux épreuves de tourisme et de langues étrangères. Des concours peuvent être organisés selon les besoins pour d'autres candidats, titulaires de diplômes d'études universitaires générales (DEUG) d'*Histoire des arts et archéologie*, de *Médiation culturelle et communication* et éventuellement de Langues étrangères appliquées. Pour l'exercice du métier de « **guide-conférencier des villes et pays d'art et d'histoire** » la carte est délivrée aux titulaires « *d'un diplôme national sanctionnant un cycle de deux années d'études supérieures ayant réussi aux épreuves d'un examen organisé par le Préfet de région* », selon les termes mêmes de l'arrêté réglementant la profession.

Par ailleurs la fonction d'accompagnateur, parfois nommée « **guide-accompagnateur** », elle, n'est pas réglementée semble-t-il. Aucune formation exclusivement dédiée n'a été repérée, mais le BTS *Tourisme option animation gestion touristique locale* cible clairement ce type d'emploi. Par ailleurs une spécialité de « **guide nature multilingue** » est proposée par l'université de Lille dans le cadre d'un DEUST. Au niveau II, la Licence professionnelle de la filière hôtellerie-restauration, option concepteur animateur en éco-tourisme (université de Poitiers) vise aussi ce type d'emploi, selon la fiche du RNCP.

Tableau 2

Offre de certifications du niveau II

Diplôme - Filière	Organismes certificateurs	
	Ministère de l'Éducation nationale Intitulé (université)	Organismes privés
Licence professionnelle <i>Hôtellerie-tourisme</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil, hôtel, restauration et tourisme (Paris IX Dauphine) • Accueil, hôtellerie, tourisme (Avignon) • Accueil, réception, hôtellerie-restauration (Nantes) • Assistant aux fonctions de management du tourisme et hôtellerie internationale (Université de Versailles) • Concepteur animateur en écotourisme (Angers) • Conception et Gestion de projets touristiques (Aix-Marseille III) • Distribution touristique (Paris V) • Gestion internationale du tourisme et du patrimoine (Cergy-Pontoise) • Hébergement et environnement touristiques (Brest) • Hôtellerie (Paris I) • Management des activités hôtelières (Metz) • Management des entreprises d'hôtellerie et restauration (Evry) • Management des établissements de loisirs (Marne la Vallée) • Management européen de produits touristiques (Paris V) • Restauration (Angers) • Restauration collective (Marne la Vallée) • Tourisme et nouvelles technologies (Marne la Vallée) 	<ul style="list-style-type: none"> • Responsable d'activités ou d'entreprises touristiques (IPAC) • Responsable de production et commercialisation de produits touristiques (ESCAET) • Responsable de structure d'accueil touristique (INFA) <p>Non inscrits au RNCP</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bachelor degree in hôtel management (Vatel Bordeaux –Lyon) • Bachelor Emvol (ESC Troyes) • Bachelor of science in international tourisme • Bachelor tourisme, culture et patrimoine (IPAC Annecy) • Certificat d'études supérieures de management en hôtellerie-restauration (École Sauvignac, Vatel Nîmes) • Certificat EPH conception de produits touristiques (EPH tourisme Paris) • Diplôme d'enseignement consulaire d'attaché touristique (Institut méditerranéen attaché touristique Marseille)
Licence professionnelle <i>Sciences économiques, gestion, commerce et management</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion et mise en valeur des sites touristiques et culturels (IUT Caen) • Gestion ou reprise d'une PME hôtelière (Savoie) • Gestion touristique et hôtelière (Dunkerque) • Management administratif et commercial des organisations tourisme et développement (Aix-Marseille I) • Management des métiers du golf (Angers) • Management et ingénierie du tourisme (IUT Nice-Côte d'Azur) 	<ul style="list-style-type: none"> • Diplôme européen d'études supérieures en tourisme et hôtellerie (ESUP Rennes, ISEG Paris, ICOGES Paris, École européenne Paris) • Diplôme international de management hôtelier (EMC académie Paris) • Diplôme supérieur de direction d'entreprise hôtellerie-restauration (Vatel Bordeaux)
Licence professionnelle <i>Sciences humaines et sociales</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Concepteur de produits touristiques patrimoniaux (Grenoble I) • Coordinateur de l'action touristique locale (Nanterre) • Développement et protection du patrimoine culturel (Guyane) • Gestion et valorisation des ressources touristiques (Bretagne sud) • Gestionnaire des espaces naturels et de loisirs (Grenoble I) • Hôtellerie et tourisme spécialité ingénierie, conception, organisation et gestion des systèmes hôteliers et de restauration (IUP Toulouse) • Nouvelles technologies de communication et distribution appliquées au tourisme (Toulouse II) • Patrimoine environnement et tourisme (Amiens) • Spécialités hébergement et environnement touristiques (Bretagne) • Spécialités patrimoniales, langue et tourisme (La Rochelle) 	<ul style="list-style-type: none"> • Licence de management du tourisme spécialité hôtellerie internationale (Vatel Paris) • Management de l'hôtellerie et de la restauration (Institut Paul-Bocuse Écully) • MBA spécialisé International Corporate travel Management (ESCAET Aix en Provence)
Licence professionnelle <i>STAPS</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Métiers du tourisme et des loisirs sportifs (Dijon) • Tourisme sportif (Poitiers) 	
Licence Sciences économiques et de gestion	<ul style="list-style-type: none"> • Commercialisation des produits touristiques (Corse) 	
Licence Sciences humaines et sociales	<ul style="list-style-type: none"> • Tourisme, hôtellerie, alimentation (Toulouse II) 	
Licence STAPS	<ul style="list-style-type: none"> • Management du tourisme sportif (Le Mans) 	
Ingénieur maître <i>Hôtellerie, tourisme et loisirs</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Développement territorial et conception de produits (Clermont-Ferrand) 	
Ingénieur maître <i>Transport, hôtellerie, tourisme et loisirs</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Environnement, sport, tourisme (Grenoble I) • Gestion hôtelière et touristique (Angers) • Ingénierie des projets et équipements touristiques d'accueil et de loisirs (Bordeaux IV) • Management des services de proximité (Angers) • Tourisme (Nice) • Transport, hôtellerie, tourisme et loisirs 	
Diplôme national de guide interprète national	<ul style="list-style-type: none"> • Tourisme-hôtellerie (Versailles, Montpellier, Nantes, Nice, Bordeaux IV, Clermont Ferrand II, Corse, Lyon II, Rennes II, Toulouse II) 	
MST Tourisme culturel	<ul style="list-style-type: none"> • Patrimoine et environnement en Europe (Lyon II) 	

Tableau 3

Offre de certifications du niveau I

Diplôme - Filière	Organismes certificateurs	
	Ministère de l'Éducation nationale Intitulé (université)	Organismes privés
Master professionnel <i>Sciences humaines et sociales</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement, urbanisme et développement des territoires spécialité tourisme, sport et loisirs (Lille 1) • Culture et société spécialité expressions identitaires et tourisme culturel (Brest) • Géographie et aménagement • Spécialité aménagement touristique (Bordeaux) • Gestion des territoires et développement spécialité tourisme durable, écotourisme (Montpellier 3) • Gestion du tourisme et relations internationales (Toulon) • Histoire spécialité patrimoine, nouvelles technologies et tourisme international (La Rochelle) • Management et commerce international spécialité tourisme, management et NTI (Avignon) • Médiation culturelle tourisme spécialité médiation et ingénierie touristique et culturelle des territoires (Paris5) • Patrimoine, spécialité nouvelles technologies et tourisme international (Poitiers) • Relations internationales spécialité économie du tourisme international (IEP Toulouse) • Sciences du sport et de la formation spécialité métiers du sport, des loisirs et du tourisme (Pau) • Sciences géographiques spécialité gestion aménagement touristique et hôtelier (Nice) • Tourisme et environnement (st Quentin en Yvelines) • Tourisme spécialité développement et aménagement touristique des territoires (Paris 5) • Tourisme spécialité valorisation touristique des sites culturels (Paris 1) • Tourisme, hôtellerie, alimentation spécialité industrie du tourisme (IUP Toulouse) 	<ul style="list-style-type: none"> • Gestionnaire en hôtellerie internationale (ESSEC) • Manager des entreprises de l'hôtellerie-restauration (CCI Dordogne) <p>Non inscrits au RNCP</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diplôme supérieur de l'école de commerce de Rennes (ESC Rennes) • Économie et management mention management du tourisme spécialité hôtellerie internationale (Institut VATEL Nîmes) • Management des produits et loisirs culturels (ESC Brest) • Management du tourisme (ESC Toulouse) • Management du voyage de loisirs (ESCAET) • Management et économie appliquée spécialité culture, tourisme, valorisation du patrimoine (Université libre des lettres et sciences humaines, Lille) • Master de management du tourisme-hôtellerie (ESHOTEL paris) • Master management de projets touristiques (ESC La Rochelle) • Master of stratégie tourism Management (CERAM Sophia Antipolis)
Master professionnel <i>Sciences économiques et de gestion (management, finances...)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Audit, contrôle, finance spécialité ingénierie et contrôle hôtellerie, tourisme (Montpellier I) • Direction des entreprises publiques et privées spécialité gestion aménagement touristique et hôtelier (IAE Nice) • Droit fiscal spécialité droit et fiscalité du tourisme (Paris I) • Économie internationale et stratégie d'acteurs spécialité stratégie économique du sport et tourisme (Grenoble II) • Économie spécialité économie européenne du tourisme (Tours) • Economie, finances et affaires internationales spécialité management international du tourisme (Aix-Marseille II) • Gestion et développement du tourisme durable (Corse) • Ingénierie et management des services spécialité ingénierie du tourisme (Marne la vallée) • Management du tourisme (IUP Perpignan) • Management du tourisme spécialité développement international de l'offre touristique et de loisirs (Savoie) • Management du tourisme spécialité management de l'hôtellerie (Savoie) • Métiers du tourisme, de l'hôtellerie et des loisirs, spécialité management du tourisme et des loisirs (Angers) • Métiers hôtellerie, tourisme et loisirs spécialité chef de projet et conseil en développement (Angers) • Métiers hôtellerie, tourisme et loisirs spécialité management du tourisme et loisirs (La Rochelle) • Sciences du management spécialité Management du tourisme et de la culture (Dijon) • Tourisme spécialité gestion des activités touristiques et hôtelières (Paris 5) 	<ul style="list-style-type: none"> • Management du tourisme et hôtellerie (ESG paris) • Sports, leisure and tourism management (ESC Rennes)
Master professionnel <i>STAPS, Sport, Sciences et technologies du mouvement humain</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Management du sport, des loisirs et du tourisme (Marseille II) • Management du sport, loisirs et tourisme (Montpellier I) • Management du sport, loisirs et tourisme (Nice) • Sport, tourisme et développement local (Toulouse) 	
Master recherche <i>Sciences économiques, gestion</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Économie régionale et tourisme durable (Corse) 	
Master recherche <i>Sciences humaines et sociales</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Géographie aménagement, spécialité Tourisme espace, société (Ecole d'architecture Paris) • Sciences du territoire, spécialité tourisme durable et dynamiques territoriales (Grenoble 2) • Tourisme et société (Angers) • Tourisme, spécialité tourisme, espace, société (Paris 1) 	

1.3. Aperçu de l'offre de certification des activités connexes (restauration, transport, loisirs)

Le plus souvent associée à l'hôtellerie, la restauration est un champ sur lequel les métiers et les formations sont bien connus et souvent répertoriés.¹⁰ Tous les métiers de ce secteur peuvent être considérés comme impactés, au moins au plan quantitatif, par le développement du tourisme dans une région, la diversité et la qualité de l'offre de restauration pouvant être un des critères de qualité entrant dans l'évaluation du tourisme « récepteur ». L'état des lieux des formations sera donc exhaustif sur ce champ.

Par contre, sur les deux autres champs périphériques retenus – loisirs et transport – l'identification des formations et certifications mobilisables pour améliorer la qualité de l'offre de service « touristique » est plus délicate, car certains segments de ces activités sont tournés prioritairement vers la population résidente (pour les loisirs notamment, mais aussi les transports à vocation locale), ou concernent d'autres cibles que les personnes en déplacement (transport de marchandises notamment).

Dans ces deux cas, nous ne décrivons qu'un premier cercle de formations préparant à des métiers en lien avec l'activité touristique, sans être certain de ne pas être trop extensif ou au contraire trop restrictif dans la conception qu'on peut se faire de la dimension « tourisme » des activités correspondantes.

La délimitation est particulièrement délicate pour les activités sportives, qui font partie intégrante des loisirs (pour une très large majorité d'entre elles au moins), sans pour autant être toutes ouvertes aux pratiquants occasionnels de passage. Si on prend l'activité des salles de fitness par exemple, la majorité d'entre elles est tournée vers la population résidente. Quelques salles, situées dans des villes thermales ou des stations balnéaires, peuvent cependant proposer des forfaits hebdomadaires pour les curistes ou les vacanciers. Il appartiendra aux acteurs régionaux, qui connaissent la vocation touristique de certaines infrastructures de loisirs de leur territoire, de décider si les spécialités correspondantes ont leur place dans un état des lieux de l'offre de formation de leur région.

1.3.1. La restauration

Au niveau V, une offre importante est disponible, notamment au sein de l'Education nationale, avec un BEP *Métiers de la restauration et de l'hôtellerie*, quatre CAP (*Cuisine, Café-brasserie, Restaurant, Agent polyvalent de restauration*) et quatre mentions complémentaires (*Sommellerie, Barman, Employé traiteur, Cuisinier en dessert*). Le ministère du travail propose deux titres professionnels (*Agent de restauration* et *Garçon ou serveuse de restaurant*), auxquels s'ajoutent deux titres de *Crêpiers* inscrits au RNCP, ainsi qu'un certificat de *Traiteur* homologué. La branche quant à elle propose à ses salariés deux CQP (*Agent de restauration, et Serveur*).

Au niveau IV, coexistent dans l'Enseignement professionnel un bac professionnel *Restauration* et quatre BP (*Cuisinier, Restaurant, Sommelier, Barman*). Le ministère du travail propose le seul titre de *Responsable de restaurant*, que complètent quatre titres inscrits au RNCP (*Sommelier conseil, Cuisinier de petites collectivités, Cuisinier de terroir* et *Agent d'exploitation en hôtellerie-restauration*) et deux titres homologués (*Chef de rang* et *Technicien en gestion hôtellerie-restauration*) du Ministère de la Défense.

Au niveau III, si le BTS de référence *Hôtellerie-restauration* comporte une option monovalente (option B) *Art culinaire, art de la table et du service*, les autres certifications inscrites au répertoire se répartissent également entre celles qui sont monovalentes (*Chef de cuisine, Gestionnaire en restauration collective, Maître d'hôtel*) et celles qui sont plurivalentes (*Assistant de direction en hôtellerie-restauration, Technicien supérieur en gestion hôtellerie-restauration et loisirs, Gestionnaire de collectivité*).

Au niveau II et I, la mention « restauration » disparaît quasiment des diplômes de l'enseignement supérieur, à l'exception de trois licences professionnelles de la filière hôtellerie-tourisme (*Accueil-hôtellerie-restauration-tourisme, Restauration collective, Management des entreprises d'hôtellerie-restauration*). Pour le reste les nombreuses spécialités de cette filière sont plutôt orientées vers « hôtellerie et tourisme » ou « tourisme et loisirs » on l'a vu. Au niveau I, aucun master ne comporte la mention « restauration », seul existe un titre inscrit au RNCP et déjà cité (*Manager des entreprises d'hôtellerie-restauration*).

¹⁰ De nombreux travaux conduits au Céreq par Sylvie-Anne Mériot, traitent de l'évolution des métiers sur ce champ. On peut citer notamment son ouvrage de référence, *Le cuisinier nostalgique* publié en 2002 aux éditions du CNRS.

1.3.2. Les loisirs

Sous cet intitulé de très nombreuses activités peuvent être réunies, faisant appel pour leur réalisation à un grand nombre de professionnels généralement spécialisés dans un domaine (sportifs, culturels, ludiques...). Rares sont cependant parmi ces professionnels ceux dont la vocation première est de concourir à la prise en charge des « touristes », à l'exception sans doute des professionnels des parcs de loisirs, dont le rayonnement est au moins régional et le plus souvent national, voire européen et probablement ceux des stations de sport d'hiver. Dans le domaine culturel nombre d'établissements (musées, monuments historiques...) ou d'événements (festivals notamment) ont indéniablement une dimension nationale qui peut justifier qu'une partie des professionnels qu'ils mobilisent, et en particulier ceux chargés de l'accueil, orientation et prise en charge des visiteurs, soient rattachée au secteur du tourisme. Les certifications que nous retiendrons ici ne prétendent donc pas couvrir l'ensemble des activités de loisirs, mais plutôt celles qui participent de manière forte à l'offre touristique d'un territoire, et en leur sein, celles qui sont plutôt caractérisées par une activité relationnelle.

Dans la branche des « espaces de loisirs, d'attractions et culturels »¹¹, les emplois ont fait l'objet d'une classification en trois filières (administration-gestion ; technique ; exploitation). En ce qui concerne l'offre de formation nous ne retiendrons que la troisième filière (exploitation).

Au niveau V, la branche a créé des CQP ad hoc sur trois activités (*Opérateur d'attractions, Opérateur vente-jeux, Opérateur restauration rapide*). Ces CQP constituent un premier niveau de qualification, aux dires de la CPNE et peuvent être assimilés à des niveaux V. Le ministère du Travail a également créé un titre pour répondre aux besoins de ce type d'établissement, *Agent de loisirs*, ciblé sur l'ensemble des activités d'accueil, d'information, d'animation, de vente et restauration dans des entreprises de loisirs. Ce qui dans ce secteur le distingue des diplômes de Jeunesse et Sport qui ciblent plutôt des organismes de type associatif. Néanmoins ce dernier propose une option de son diplôme *d'Assistant animateur technicien* (BAPAAT) ciblée *Loisirs tous publics* qui peut intervenir dans toutes sortes de structures à vocation touristique, dont les parcs d'attractions (mais aussi les villages vacances, stations thermales, bases de loisirs etc.)

Au niveau IV, certains types de parcs (notamment aquatiques, ou d'aventure) peuvent être contraints d'employer des diplômés de Jeunesse et sport (BEES 1 ou BPJEPS) pour encadrer le public sur certaines attractions. Nous traiterons de ces diplômés dans la partie « loisirs sportifs ». En dehors de ces contraintes réglementaires, les différentes formations à l'animation peuvent présenter de l'intérêt pour ces établissements, (on pense notamment à certaines options du BEATEP de Jeunesse et sport, comme celles relatives aux loisirs scientifiques ou au tourisme) mais aucune mention à ce type de diplôme n'est faite dans la grille de classification. À ce niveau, un bac professionnel très large comme celui des *Services*, peut sans doute présenter également de l'intérêt pour ces entreprises.

A partir du niveau III et au-delà, les emplois de la filière « exploitation », sont des emplois d'encadrement et de gestion d'unités de plus ou moins grande taille, pour lesquels les profils retenus peuvent être à base technique ou gestionnaire. La majorité des diplômés de la filière « tourisme » doivent pouvoir être mobilisés par ce type d'établissements, depuis le BTS *Animation et gestion touristique locale* (AGTL) jusqu'à un nombre important de masters tournés vers la gestion d'équipements touristiques ou de loisirs, en passant par de nombreuses licences professionnelles.

Les loisirs sportifs

La réglementation des activités d'encadrement de pratiques sportives constitue une contrainte incontournable pour le recrutement des intervenants dans le champ des loisirs sportifs, quel que soit le statut des structures employeurs (entreprises, associations, indépendants). Cette réglementation situe au niveau IV la qualification nécessaire pour gérer en autonomie des activités de ce type, mais autorise la mobilisation de personnel de niveau V, pour des fonctions d'aide ou d'assistance à ces « techniciens ».

Actuellement seul le ministère de la jeunesse et des sports propose un **diplôme de niveau V** ciblé sur cette assistance à l'encadrement des activités sportives, (BAPAAT). La branche du sport s'est engagée récemment dans un processus de construction de certificat de qualification professionnelle (CQP) lui permettant de

¹¹ A consulter pour faire le point sur l'état du marché en ce domaine, le rapport de l'AFIT (M.-L. Desmet, E. Galiana, et G. Guyomard, *Parcs de loisirs : état du marché et facteurs d'évolution*, juin 2004)

certifier également un premier niveau de qualification pour des intervenants saisonniers, indispensables au fonctionnement de certaines activités sportives en station balnéaire, de montagne ou de tourisme vert (activités nautiques, golf, etc.), mais obligatoirement placés sous la responsabilité d'un diplômé Jeunesse et Sport. En ce qui concerne les activités de surveillance de baignade, deux diplômes fédéraux sont proposés, pour l'exercice en centre de vacances (BSB) ou pour l'exercice saisonnier sur les plages (BNSSA), mais l'accès à l'emploi de Maître nageur sauveteur (MNS) est réservé aux titulaires du Brevet d'état (BEESAN, niveau IV, voir ci-dessous).

Les emplois techniques, autres que ceux d'encadrement des activités sportives, nécessaires à l'entretien et au fonctionnement des équipements de loisirs sportifs, en particulier dans les stations de ski, sont évidemment accessibles également à des diplômés de niveau V dans des spécialités telles que les CAP ou BEP d'électrotechnique, de mécanique d'engins de chantier et TP, ou maintenance de systèmes mécaniques automatisés.

Au niveau IV, parmi les très nombreuses spécialités du brevet d'État d'éducateur sportif (BEES) proposées par le ministère Jeunesse et Sport, certaines nous paraissent déboucher assez régulièrement sur un exercice professionnel tourné vers des pratiquants séjournant hors de leur résidence habituelle (touristes, curistes etc.), que ce soit en pleine nature, dans des équipements ouverts aux clients de passage (club de golf, centres équestres ..) ou au sein de structures d'hébergement, type village de vacances : les activités équestres, les activités physiques pour tous, l'alpinisme, le canoë kayak, le char à voile, l'escalade, le golf, la natation (BEESAN), le parachutisme, le parapente, la plongée subaquatique, le ski alpin, le ski de fond, le ski nautique, la spéléologie, le surf, le tennis, le tir à l'arc, le vol libre-parapente, et la voile.

De nouveaux diplômes de niveau IV à champ plus large sont en cours d'élaboration au ministère de Jeunesse et Sport depuis 2001 : il s'agit des Brevets professionnels jeunesse éducation populaire et sport (BPJEPS), dont le nombre de spécialités devrait être moindre et qui se substitueront progressivement aux BEES. Parmi les dix spécialités actuelles, on peut retenir : les activités nautiques, le golf, les activités physiques pour tous, les loisirs tous publics, la pêche de loisirs, et les activités équestres.

Certains emplois de techniciens de maintenance des équipements (notamment en station de ski) peuvent être alimentés également par des diplômés de certains baccalauréats professionnels de l'Éducation nationale (spécialités techniques comme le bac professionnel MSMA).

Au niveau III, on trouve dans toutes les disciplines un Brevet d'état 2^{ème} degré, accessible par les diplômés 1^{er} degré avec expérience, permettant d'exercer des fonctions d'enseignement ou d'entraînement, pour des sportifs engagés dans la voie de la compétition. Pour la pratique ludique ou de loisirs de la plupart des activités sportives ce deuxième degré n'est pas utile. Cependant dans quelques spécialités le premier degré ne donne droit qu'à un exercice professionnel limité, comme en alpinisme ou en plongée et à chaque niveau correspondent des métiers différents (ex : accompagnateur moyenne montagne, Guide de haute montagne).

Pour les niveaux II et I, les formations que l'on peut retenir sont toutes celles qui visent les emplois de gestionnaires d'équipements, que ce soit au niveau licence professionnelle ou master. A l'université on trouve ces formations surtout dans la filière STAPS mais la filière économie-gestion propose parfois une option sport comme à Angers avec la licence professionnelle *Management des métiers du golf*. Les formations correspondantes recourent largement celles déjà évoquées.

1.3.3. Le tourisme de santé et de bien-être

Sont regroupés sous cet intitulé les établissements de thalassothérapie, de balnéothérapie ou de remise en forme. Outre les emplois transversaux (administration et entretien des équipements), pour lesquels de nombreux certificateurs proposent des formations à tous les niveaux de qualification (Education nationale, Travail, titres privés des CCI ou autres organismes), ces établissements mobilisent de nombreux personnels dans la filière « soins ». Si la fonction de base « d'agent thermal » n'a fait l'objet pour l'instant d'aucune réglementation ni d'aucune formation qualifiante, en revanche la plupart des autres types d'intervenants sont des professionnels généralement diplômés à niveau III, soit par le ministère de la santé (kinésithérapeute, podologues, infirmiers ...) soit par le ministère de l'Education nationale (BTS de diététique, d'analyse médicale).

1.3.4. Le transport de voyageurs

Au niveau V, l'Education nationale propose un CAP d'Agent d'accueil et de conduite à vocation très large car il prépare au transport urbain et interurbain de voyageurs. Mais il comprend cependant une possibilité de spécialisation *Tourisme-grand tourisme*. Elle propose également une mention complémentaire de *Transporteur fluvial*, qui vise aussi le transport de personnes.

Un seul titre du ministère de l'emploi, inscrit au RNCP, prépare au métier de chauffeur d'autocar (*Conducteur de transport interurbain de voyageurs*), mais son référentiel ne mentionne que comme « occasionnels », les déplacements à but touristiques, culturels, sportifs etc. Un titre beaucoup plus ciblé (*Conducteur d'autocar de tourisme et grand tourisme*), a fait l'objet d'une étude d'opportunité en 2004, mais il ne devrait voir le jour qu'en 2006, sous la forme d'un certificat complémentaire de spécialisation du titre de conducteur interurbain.

Au niveau IV, on ne trouve quasiment aucune spécialisation en transport de voyageurs : ni dans l'enseignement professionnel, à l'exception d'une mention complémentaire *Accueil dans les transports* (pour des postes sédentaires en gare, aéroport, gare maritime etc.), ni au Ministère du travail, ni dans l'offre privée des spécialistes du transport que sont par exemple l'AFT IFTIM ou PROMOTRANS.

Au niveau III, le même diagnostic est valable : on constate même une inexistence quasi complète de certifications centrées sur l'organisation de transports de voyageurs, les BTS et DUT du secteur étant orientés « marchandises ». Seul le ministère du Travail propose un certificat de *Technicien supérieur d'exploitation de transport de personnes* (urbain, interurbain et tourisme par autocar).

Au niveau II, une seule des sept licences professionnelles de la filière « logistique » cible clairement la gestion du transport de voyageurs, et parmi les nombreux titres inscrits au RNCP par les organismes spécialisés en transport, seuls quatre préparent explicitement à gérer des unités de transport de voyageurs (*Responsable d'une unité d'exploitation option transport de personnes*, *Responsable d'une unité d'exploitation option transport et logistique*, *Responsable de production transport de personnes*, *Responsable en logistique et transport*).

2. ÉVOLUTION DE L'OFFRE DE FORMATION

Le repérage de l'offre de certification ne saurait suffire à donner une idée exacte de la situation réelle de l'offre de formation sur le terrain : certains ministères ou organismes peuvent proposer une grande diversité de titres et avoir peu de « sections » ouvertes et donc produire peu de certifiés, ou à l'inverse, peuvent contribuer à mettre de très nombreux diplômés sur le marché.

Comme le montre en effet les sources d'information mobilisables,¹² et contrairement à ce qu'aurait pu laisser envisager *a priori* le panorama de l'offre de certification, au moins sur les niveaux V à III, une large majorité de diplômés (neuf sur dix) passe par le ministère de l'Éducation nationale. C'est ce que nous nous attachons à montrer dans la première partie de ce second chapitre en comparant lorsque cela est possible les effectifs de l'ensemble des organismes certificateurs mentionnés précédemment.

Dans un second temps, grâce à l'exploitation de la base de données REFLET, nous élargirons la focale sur les diplômes délivrés par l'éducation nationale, de façon à mieux prendre en compte quelques facteurs d'évolutions significatifs.

2.1. Le poids de l'Éducation nationale

Tourisme

Comme le montre le Tableau 4 ci-dessous, sur le versant « tourisme » ce sont incontestablement les candidats de l'Éducation nationale qui alimentent pour l'essentiel le marché du travail. En 2004, ils étaient au nombre de 7 794 (tous niveaux confondus) soit 90,7 % de l'ensemble des effectifs.

Tableau 4

Répartition du nombre de certifications et de candidats par certificateur (tourisme)

Niveau de formation	Certificateurs	Nombre de certifications	Nombre de candidats (2004)
V	Ministère du Travail	1	49
	Organismes privés (RNCP ou TH)	1	20*
IV	Éducation nationale	1	262
	Ministère du travail	3	454
	Organismes privés (RNCP ou TH)	1	25*
III	Éducation nationale	4	5 572 (BTS) 100 (DUT- DEUST)
	Ministère du travail	2	40
	Organismes privés (RNCP ou TH)	6 dont 3 bivalents	210*
II	Éducation nationale	40	800
	Tourisme, Éducation nationale	1 (12 sections)	240
	Organismes privés (RNCP ou TH)	3	75
I	Éducation nationale	41	820

* Ce chiffre a été établi à partir de statistiques publiées dans les fiches du RNCP pour chaque titre.

Sur le niveau III, la prééminence des diplômés de l'Éducation nationale est totale : même si on ne les compare qu'avec les effectifs d'adultes préparant les BTS « tourisme » (1 308 dans la catégorie « autres

¹² Les données produites ici concernent des sources du ministère de l'éducation nationale (base REFLET), du ministère de l'Emploi (DGEFP), et du RNCP.

candidats »), les effectifs de stagiaires du ministère de l'emploi pour les formations de niveau III (40 au total pour deux titres), sont tout à fait marginaux comme le montre le Tableau 8.

Les deux BTS offrent les plus gros flux de candidats avec 4264 personnes en formation initiale dont plus de 70 % par la voie scolaire et moins de 6 % par l'apprentissage, les autres candidats au nombre de 1308 (formation continue ou individuel) représentant près de 24 % des effectifs globaux (Tableau 5). Comparés à l'ensemble des BTS, les élèves sous statuts scolaires sont ici beaucoup plus nombreux (source : base de données REFLET). Tous BTS confondus, les candidats se répartissent en effet de la façon suivante : 51,9 % de scolaires, 6,8 % d'apprentis et 29,3 % (formation continue et individuels). Parmi les 5 572 candidats aux deux BTS en 2004, 3 589 ont obtenu leur diplôme soit près de deux candidats sur trois (64,4 %). Le BTS AGTL affiche des taux de réussite sensiblement plus élevés que le BTS VPT (67,8 % contre 61,9 %).

Tableau 5

**Effectifs de candidats au BTS Ventes et productions touristiques (VPT)
et au BTS Animation et gestion touristiques locales (AGTL) en 2004**

Diplôme	Scolaire		Apprentis		Autres (FC, individuel)		Total	
	Présentés	Admis	Présentés	admis	Présentés	Admis	Présentés	Admis
BTS VPT	2 301	1 576	152	189	817	1 354	3 270	2 027
BTS AGTL	1 670	1220	141	95	491	247	2 302	1 562
Total	3 971	2 796	293	284	1 308	2 955	5 572	3 589

Source : base REFLET, Céreq, 2006.

Les établissements publics préparent moins de la moitié (43,8 %) des 3 971 candidats sous statut scolaire et quasiment aucun apprenti (12 sur 293) comme le montre le Tableau 6 ci-dessous. La volonté de maîtrise des flux affichée par l'Education nationale, pour ces diplômes considérés comme trop attractifs par rapport aux besoins du marché, est contournée par les établissements privés sous contrat qui affirment ainsi répondre à une demande des familles et des jeunes. Alors que l'Education nationale propose une offre assez équilibrée entre les deux spécialités, on notera que l'offre des écoles privées est particulièrement développée sur le BTS destinant plutôt au tourisme émetteur (agences de voyage notamment), son attractivité pour les jeunes étant particulièrement grande.

Tableau 6

**Répartition des candidats aux BTS entre établissements du secteur public
et établissements du secteur privé (2004)**

Diplôme		Secteur public	Secteur privé	Origine inconnue	Total
BTS VPT	Scolaires	885	1416	0	2301
	Apprentis	12	129	11	152
	Autres	196	91	530	817
BTS AGTL	Scolaires	855	815	0	1670
	Apprentis	0	141	0	141
	Autres	142	91	258	491
Total		2 090	2 683	799	5 572

Source : DEPP. Traitement : Céreq, 2006.

Au niveau IV, le ministère de l'emploi est plus présent : il a formé 450 adultes au total pour trois titres et six options et a mis sur le marché du travail 386 certifiés (Tableau 8). La spécialité la plus demandée est celle de *Technicien d'accueil touristique, option accompagnement ou animation* (290 candidats et 249 reçus), correspondant donc à une activité de tourisme récepteur. Ces effectifs, loin d'être marginaux pour ce ministère, restent cependant peu élevés pour un niveau de qualification sur lequel la concurrence est très faible, aussi bien dans le privé (25 candidats) qu'à l'Education nationale qui ne propose que la mention complémentaire *Télébilletterie et services voyages*, préparée en 2004 par 266 personnes, dont 181 jeunes en formation initiale et 81 adultes en formation continue ou candidats libres (Tableau 7), ce qui représente pour ces derniers 30 % de l'ensemble des effectifs.

Tableau 7

Effectifs de candidats à la MC Télébilletterie et services voyages en 2004

Diplôme	Scolaires		Apprentis		Autres (formation continue, individuels)		Total	
	Présents	Admis	Présents	Admis	Présents	Admis	Présents	Admis
MC Télébilletterie et services voyages	152	125	29	28	81	49	262	202

Source : base REFLET, Céreq, 2006.

Au niveau V, le ministère de l'emploi a formé près d'une cinquantaine de candidats au titre professionnel *Agent d'accueil touristique* (Tableau 10) et selon les données statistiques fournies par les fiches du RNCP, on peut estimer à une vingtaine par an le nombre de personnes passant par un organisme privé.

Tableau 8

Effectifs de candidats au titres « tourisme » du ministère de l'emploi pour l'année 2004

Niveau de formation	Nombre de stagiaires	Titres délivrés
Niveau V (1 titre)	49	47
Niveau IV (3 titres)	454	386
Niveau III (2 titres)	40	34

Source : DGEFP.

En ce qui concerne l'Enseignement supérieur, l'information dont nous disposons est incomplète¹³. Cependant, nous pouvons considérer au vu des sources disponibles, qu'en moyenne l'université prépare une vingtaine de sortants par diplôme. Cela représente donc approximativement pour l'ensemble de licences répertoriées sur le versant « tourisme » près de 800 diplômés à niveau bac+3 par an. A ces chiffres s'ajoutent ceux des douze promotions du *Diplôme national de guide interprète national*, soit environ 240 candidats par an. De même si l'on évalue qu'une cohorte de master correspond à une vingtaine d'étudiants par an, on peut considérer qu'environ 820 candidats préparent un diplôme de niveau I à dimension « tourisme ».

Hébergement

Du côté « hébergement », l'Éducation nationale est encore largement en tête des organismes certificateurs avec près de 20 000 candidats en 2004 soit 96,6 % du nombre total de candidats dénombrés sur l'ensemble des niveaux de formation (Tableau 9).

Le niveau V concentre le plus gros effectif de ce secteur dont la majorité provient du BEP Métiers de la restauration et de l'hôtellerie avec 13 592 candidats (Tableau 10) dont 71 % sont sous statut scolaire, 20 % apprentis et 8,4 % en formation continue ou candidats libres. Pour l'ensemble des BEP, le taux d'apprentis est deux fois moins élevé (9,9 %) tandis que les scolaires représentent 82,3 % de l'ensemble des candidats. Trois candidats sur quatre obtiennent leur BEP Métiers de la restauration et de l'hôtellerie (75,1 %), ces résultats étant comparables à ceux de l'ensemble des diplômés en BEP (75,2 %).

Le CAP services hôteliers (Tableau 10), à finalité d'insertion, est présenté par 481 personnes en 2004. Là encore, la répartition entre candidats sous statut scolaire et apprentis (respectivement 67,3 % et 11,3 %) s'écartent considérablement de celle de l'ensemble des CAP (36,8 % de scolaires et 44,4 % d'apprentis). Ce CAP enregistre un taux de réussite supérieur à celui du BEP Métiers de la restauration et de l'hôtellerie (86,2 %), de même qu'à l'ensemble des CAP (78,6 %).

Du côté du ministère de l'emploi, la répartition entre restaurateur et hôtelier penche également largement en faveur des premiers puisqu'ils sont 785 à avoir obtenu leur titre de *Métiers de la restauration* contre 50 pour les *Métiers de l'hôtellerie*. Les branches professionnelles certifient elles aussi une cinquantaine de personnes par an aux métiers de l'hôtellerie.

¹³ La base de données REFLET indique les effectifs d'un certain nombre de diplômes répertoriés parmi les licences professionnelles uniquement.

Tableau 9

Répartition du nombre de candidats par certificateur (Hébergement)

Niveau de formation	Certificateurs	Nombres de certifications	Effectifs de candidats en 2004
V	Education nationale	2	(13 592+481)
	Ministère du Travail	1	60
	Organismes privés (RNCP ou TH)	1	Non mentionné
	Branches professionnelles (CQP)	1	50**
IV	Education nationale	4	2590
	Ministère du travail	2	184
	Organismes privés (RNCP ou TH)	3	92 (2 sur 3)**
	Branches professionnelles (CQP)	1	80**
III	Education nationale	1 (2 options) + 1	(1 462+1 583) + 25 (1° session 2005)
	Organismes privés (RNCP ou TH)	4 monovalents	114 (3 sur 4)**
	Branches professionnelles (CQP)	1	40**
II	Education nationale-Enseignement supérieur	5 licences (hôtellerie ou hôtellerie-restauration) + 2 IUP	140
I	Education nationale-Enseignement supérieur	1*	20
	Organismes privés	2	102**

*Nous n'avons pas retenu ici les huit autres masters bivalents hôtellerie-tourisme répertoriés par ailleurs.

** Chiffres établis à partir des statistiques publiées dans les fiches du RNCP pour chaque certificat lorsque celles-ci sont mentionnées.

Tableau 10

Effectifs de candidats au CAP services hôteliers et au BEP métiers de la restauration et de l'hôtellerie (2004)

Diplôme	Scolaires		Apprentis		Autres (formation continue, individuels)		Total	
	Présents	Admis	Présents	Admis	Présents	Admis	Présents	Admis
CAP services hôteliers	324	286	55	45	102	84	481	415
BEP métiers de la restauration et de l'hôtellerie	9 692	7 672	2 757	1 897	1 143	649	13 592	10 218

Source : base REFLET, Céreq, 2006.

Tableau 11

Effectifs de candidats aux titres du Ministère du travail de niveau V (2004)

Titres	Nombre de stagiaires	Titres délivrés
Métiers de la restauration	927	785
Métiers de l'hôtellerie	60	50
Total	987	835

Source : DGEFP.

Au niveau IV, l'afflux des candidats est deux fois plus élevé sur le bac professionnel Restauration (4 831) que sur le bac technologique Hôtellerie (2 633) comme le montre le Tableau 12. Les taux de réussite aux deux diplômes sont assez élevés (87,5 % du côté de l'hôtellerie et 78,7 % du côté de la restauration).

On ne peut que constater l'écart entre le nombre total de candidats à ces deux diplômes (7 464) et celui des diplômés du BEP (10 218). On peut ainsi penser que 45 % des sortants du BEP *Métiers de la restauration et de l'hôtellerie*, diplômés ou non, intègrent la vie active à l'issue de leur parcours de formation.

Le ministère de l'Emploi a, pour sa part, formé plus de personnes aux métiers de l'hôtellerie (184 adultes formés pour 158 diplômés) qu'aux métiers de la restauration (84 formés pour 64 diplômés).

Tableau 12

Effectifs de candidats au bac technologique Hôtellerie et au bac professionnel restauration (2004)

Diplôme	Scolaires		Apprentis		Autres (formation continue, individuels)		Total	
	Présents	Admis	Présents	Admis	Présents	Admis	Présents	Admis
Bac technologique Hôtellerie	2 573	2 270	0	0	60	35	2 633	2 305
Bac professionnel restauration	3 450	2 930	770	548	611	307	4 831	3 802

Source : base REFLET, Céreq, 2006.

Tableau 13

Effectifs de candidats aux titres du Ministère du travail de niveau IV (2004)

Titres	Nombre de stagiaires	Titres délivrés
Métiers de la restauration	84	64
Métiers de l'hôtellerie	184	158
Total	268	222

Source : DGEFP.

Sur le niveau III, les effectifs de candidats des deux options du BTS Hôtellerie-restauration sont assez équilibrés (1 462 du côté de l'hôtellerie et 1 583 pour la restauration). Globalement, l'apprentissage pèse à peu près du même poids que dans le tourisme (7,7 %), mais avec un écart plus important entre les deux spécialités, les restaurateurs y semblant plus ouverts (9,8 %) que les hôteliers (5,4 %). Si leur présence est moins marquée que dans le secteur du tourisme, les établissements privés forment néanmoins près du quart des jeunes sous statut scolaire pour ce qui concerne l'option hôtellerie qui demande sans doute moins d'investissements que l'option restauration, dont l'offre dans le privé concerne un jeune sur cinq. En revanche, comme dans le tourisme, l'apprentissage pour les deux options a majoritairement lieu dans des centres privés. Là encore, on retrouve pour les deux options des taux de réussite élevés puisque dans les deux cas près de trois candidats sur quatre décrochent leur diplôme, faisant ainsi légèrement mieux que leur homologue dans le « tourisme ».

Loin derrière l'Éducation nationale, les certifications inscrites au RNCP des organismes privés et des branches professionnelles ne concernent qu'environ 200 personnes par an sur ce niveau de formation.

Tableau 14

Effectifs de candidats au BTS Hôtellerie-restauration

Options	Scolaires		Apprentis		Autres (formation continue, individuels)		Total	
	Présents	Admis	Présents	Admis	Présents	Admis	Présents	Admis
Mercatique et gestion hôtelière	1 052	903	79	52	331	117	1 462	1 072
Art culinaire, art de la table et du service	1 166	954	156	102	261	114	1 583	1 170

Source : base REFLET, Céreq, 2006.

Tableau 15

**Répartition des candidats au BTS Hôtellerie-restauration entre établissement du secteur public
et établissement du secteur privé (2004)**

Options	Statut des candidats	Secteur public	Secteur privé	Origine inconnue	Total
Mercatique et gestion hôtelière	Scolaires	792	260	0	1 052
	Apprentis	7	72	0	79
	Autres	73	93	165	331
Art culinaire, art de la table et du service	Scolaires	934	232	0	1 166
	Apprentis	45	111	0	156
	Autres	49	39	173	261

Source : DEPP. Traitement : Céreq, 2006.

Si l'on compare l'attractivité des deux filières de formation Tourisme et Hôtellerie-restauration, notamment au niveau du BTS, on constate que le traitement équilibré des effectifs du côté de l'Éducation nationale (2 090 pour les BTS tourisme, 1 900 pour le BTS Hôtellerie-restauration) est mis en cause par l'offre privée qui s'est plus développée sur le tourisme, ce qui conduit à une production plus importante de diplômés sur le versant tourisme que sur celui de l'hôtellerie-restauration (3 589 contre 2 242). L'importance du nombre de diplômés dans cette spécialité aurait pour corollaire selon certains représentants de la CPC Tourisme, Hôtellerie, Loisirs des difficultés importantes d'insertion, qui contribueraient à dégrader l'image de ce diplôme auprès des professionnels de l'orientation et de l'insertion. Très peu de données fiables peuvent être mobilisées pour vérifier ces représentations des BTS tourisme. Mais il est vrai qu'un certain nombre de représentants d'employeurs, notamment dans le tourisme récepteur, évoquent la surqualification de ces diplômés par rapport aux emplois qu'ils ont à offrir et affirment opérer leurs recrutements plutôt au niveau IV.

Sur les niveaux II et I, comme nous l'avons vu, peu de certifications sont exclusivement tournées sur le versant Hôtellerie. Si l'on ne retient ici que les diplômes monovalents (deux licences professionnelles et un master professionnel), auxquels on rajoute les deux promotions d'organismes privés, on peut évaluer approximativement à 160 le nombre de candidats dans l'enseignement supérieur.

2.2. Évolution des diplômes (Éducation nationale) et des flux de diplômés

Après avoir dressé le panorama de l'offre actuelle de formation et de certification, nous compléterons dans cette dernière partie notre présentation d'un regard rétrospectif sur les diplômes de l'éducation nationale à partir d'une exploitation des données de la base REFLET. Dans un premier temps, nous chercherons, à la lecture des généalogies graphiques des diplômes pour chaque niveau de formation, à mieux caractériser l'offre dans sa dimension historique. La reconstitution de séries statistiques sur une quinzaine d'années nous apportera dans un second temps des éléments d'informations complémentaires sur l'évolution du nombre de candidats par diplôme.

2.2.1. Dimension historique

En observant côte à côte les généalogies graphiques (*cf.* Annexe) des cœurs « tourisme » et « hébergement », on constate assez vite l'absence d'équilibre dans la répartition du nombre de diplômés excepté sur le niveau III où chaque secteur dispose de deux diplômes (un BTS à deux options pour l'hôtellerie-restauration et deux BTS distincts pour le tourisme). Sur le niveau IV et V en revanche, la balance penche largement du côté de « l'hôtellerie-restauration » où l'on dénombre au total 18 diplômes en vigueur (répartis à égalité entre les deux niveaux) contre un seul du côté du « tourisme » sur le niveau IV. Sur « l'hôtellerie-restauration » se déploie donc une véritable filière de formation constituée au fil du temps d'une large palette de diplômes (CAP, BEP, MC, BP, BT, bac technologique, bac professionnel) ce qui n'a jamais été le cas pour les diplômés orientés sur le versant « tourisme ».

En effet, dès 1962, soit trois ans après sa création, le BT Tourisme a été reclassé en BTS¹⁴ traçant ainsi le sillon de ce qui est depuis le diplôme phare de ce secteur. Réapparu en 1970, le BT Tourisme, décliné alors en trois options a été abrogé en 1997 en raison de l'absence de débouchés professionnels de ses titulaires et du faible taux d'insertion qu'il offrait ensuite pour intégrer le BTS Tourisme. Le degré élevé de maîtrise des langues étrangères exigé par les professionnels du tourisme a de tout temps participé à privilégier le niveau III comme premier tremplin vers le marché du travail.

On remarquera que le BTS a durant de longues années porté l'appellation de BTS Tourisme (puis Tourisme-Loisirs), organisé selon les périodes en deux ou trois options. Ce n'est que récemment, en 2001, qu'il est transformé en deux BTS distincts en raison notamment du manque de lisibilité évoqué par les professionnels concernant les compétences des titulaires de ce diplôme¹⁵. Face à un constat de professionnalisation accrue des métiers d'agent de voyage (diversification et complexification des activités) mais aussi de mutation des métiers d'accueil, la rénovation du BTS s'est donc traduite par la création de deux BTS autonomes, l'un profilé sur des activités de production, ventes, conseils en voyages, l'autre sur des activités d'animation du patrimoine touristique et de gestion de manifestations.

Sur le secteur « hébergement », seul le BEP Métiers de la restauration et de l'hôtellerie est totalement bivalent et ce depuis le début des années 90, les autres diplômes étant soit découpés en options par spécialité, (c'est le cas du BTS), soit totalement spécialisés dans un domaine (bac technologique Hôtellerie, bac professionnel Restauration, par exemple). A vocation propédeutique, le BEP est ainsi conçu pour faciliter ensuite l'orientation des candidats dans l'une ou l'autre des deux spécialités de niveau IV, le bac technologique Hôtellerie ou le bac professionnel Restauration. On peut s'interroger néanmoins sur le maintien du seul BTS hôtellerie-restauration alors que les deux options renvoient dans chaque cas à un métier bien circonscrit.

La lecture des généalogies nous permet également d'appréhender l'évolution des dénominations de diplômes. On notera par exemple, que l'on est passé dans la même période (1954-1990) du CAP Cuisinier au CAP Cuisine, du CAP Employé d'hôtel au CAP hébergement (puis services hôteliers en 2001). Ces changements, s'ils ne sont pas spécifiques à ce champ professionnel, reflètent une tendance générale diffusée au sein de l'Education nationale consistant à substituer la notion de métier à celle beaucoup plus généraliste de fonction.

2.2.2.Évolution des flux de diplômés

Tourisme

Au niveau III, Le BTS *Ventes et productions touristiques*, ou plutôt son ancêtre le BTS *Tourisme-loisirs* option *conception-commercialisation* (cf. généalogies graphiques) a enregistré une augmentation à peu près constante du nombre de ses candidats jusqu'en 2002 (Tableau 9) passant ainsi de 2 229 diplômés en 1991 à 3 937 en 2002. Depuis 2003, date à laquelle disparaît l'option *Conception-commercialisation* du BTS *Tourisme-Loisirs* pour laisser place au BTS *Vente et production touristique*, les effectifs n'ont cessé d'être en baisse ce qui représente une perte de 900 candidats sur les trois dernières années soit environ le quart des effectifs. C'est pourtant l'effet inverse qui était attendu par certains membres de la 17^e CPC qui craignaient que la création de deux BTS distincts augmentent voire doublent les flux de sortie (CR de la CPC Tourisme, Hôtellerie, Loisirs du 12 janvier 2000). Précisons que la tendance générale est elle aussi plutôt marquée par un flux croissant pour l'ensemble des BTS (excepté en 2005 qui semble amorcer pour la première fois une baisse). Ce sont en fait les établissements privés qui affichent une perte de leur effectifs (1 815 candidats en 2003, 1 636 en 2004 et 1 398 en 2005) tandis que les établissements publics maintiennent les leurs à valeurs quasi constantes (1 112 candidats en 2003, 1 093 en 2004 et 1 101 en 2005¹⁶).

¹⁴ Arrêté du 2 août 1962 (Journal officiel du 9 août 1962).

¹⁵ Un rapport de l'IGEN, présenté en 1999 aux membres de la 17^e CPC, précise en effet « *qu'une évolution des professions d'agent de voyage et des carrières de l'accueil-services tend à mieux se différencier. Le cadre d'un BTS unique à deux options apparaît n'offrir qu'une marge de manœuvre limitée et ne pas pouvoir répondre aux enjeux actuels des carrières de l'accueil* ».

¹⁶ Source DEPP. Traitement Céreq.

Entre 1991 et 2002, le taux de réussite moyen aux examens des élèves scolarisés s'est amélioré pour se situer ces dernières années autour de 70 % (+ ou - 2 points), la moyenne nationale avoisinant quant à elle les 75 % (source : base de données REFLET). Le recul enregistré en 2003, n'est certainement pas sans lien avec les modifications du diplôme qui sont intervenues en 2001 (2003 correspondant à la première session d'examens). Les apprentis dont l'effectif reste relativement stable depuis 1995, ont des taux de réussite proches de ceux des scolaires, et ils ont de la même manière chuté de façon significative en 2003 probablement pour les raisons déjà évoquées. Jusqu'en 2002, ces taux étaient supérieurs à ceux de la moyenne nationale (autour des 65 %), ils s'en sont depuis rapprochés. Les candidats issus de la formation continue et les candidats libres, obtiennent quant à eux de moins bons résultats : moins d'un sur deux obtient leur diplôme. Pour l'ensemble des BTS, cette moyenne est de trois sur deux sur la même période.

Tableau 16

Évolution du nombre de candidats au BTS Ventes et productions touristiques* (VPT) de 1991 à 2005

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Scolaires	1 939	2 269	2 225	2 436	2 347	2 369	2 360	2 497	2 513	2 562	2 613	2593	2 533	2 301	2 154
Taux réussite (en %)	49,3	52,1	56,8	60,2	59,1	65,0	71,9	68,6	77,3	75,3	73,0	82,8	68,8	68,4	72,8
Apprentis	14	34	55	79	112	100	145	137	132	169	181	169	134	152	127
Taux réussite (en %)	35,7	67,6	52,7	60,7	66,0	73,0	73,7	63,5	82,5	76,3	74,0	79,2	58,2	58,5	67,7
Autres (formation continue, individuels)	276	583	787	832	822	900	800	781	909	806	948	1175	759	817	774
Taux réussite (en %)	19,2	29,6	31,1	34,6	32,7	38,2	41,1	39,0	45,4	41,5	40,0	59,5	47,6	44,3	44,9
Total	2 229**	2 886**	3 067**	3 347**	3 281	3 369	3 305	3 415	3 554	3 537	3 742	3 937	3 426	3 270	3 055

* de 1990 à 2001 l'intitulé du BTS est « tourisme-loisirs option conception-commercialisation ».

** de 1991 à 1994 : données hors DOM-TOM

Source : DEPP. Traitement : Céreq, 2006.

Le BTS Animation et gestion touristiques locales, et son ancêtre le BTS Tourisme-loisirs option accueil, animation professionnelle, dont l'attractivité auprès des jeunes était jusque là plus faible, a quant à lui vu doublé ses effectifs entre 1991 et 1998. Après cette période, ceux-ci ont continué de progresser régulièrement pour atteindre leur plus haut niveau en 2002 soit 2 578 candidats. L'année 2003 est marquée par un retrait des effectifs qui, contrairement au BTS VPT, ne s'est pas poursuivi les deux années suivantes. De fait, l'écart important de candidats que l'on pouvait enregistrer entre les deux BTS dans la décennie 90 tend à présent à se réduire au profit du BTS AGTL.

Les taux de réussite aux examens sont là aussi globalement élevés pour les candidats sous statut scolaires et les apprentis, et proches de la moyenne de l'ensemble des BTS, tandis que la catégorie « autres candidats » réussit dans de plus faibles proportions.

Tableau 17

Évolution du nombre de candidats au BTS Animation et gestion touristiques locales* (AGTL) de 1991 à 2005

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Scolaires	945	1 078	1 083	1 223	1 164	1 347	1 377	1 464	1 571	1 601	1 724	1 809	1 685	1 670	1 716
Taux réussite (en %)	46,8	48,5	49,3	56,0	54,4	63,3	66,8	68,2	72,2	75,5	73,4	81,5	75,8	73,0	76,2
Apprentis	-	-	14	15	-	20	47	94	131	113	143	147	131	141	156
Taux réussite (en %)	-	-	50,0	33,3	-	65,0	55,3	52,1	52,6	58,4	60,8	67,3	67,9	67,3	62,1
Autres (formation continue, individuels)	117	288	416	452	431	456	475	503	533	534	527	622	463	491	538
Taux réussite (en %)	14,5	30,5	27,4	28,9	32,7	34,4	27,7	35,5	36,7		40,0	47,9	49,6	50,3	59,1
Total	1 062	1 366	1 513**	1 690	1 612	1 823	1 899	2 061	2 235	2 248	2 394	2 578	2 279	2 302	2 410

* de 1990 à 2001 l'intitulé du BTS est « tourisme-loisirs option conception-commercialisation ».

** de 1991 à 1994 : données hors DOM-TOM.

Source : DEPP. Traitement : Céreq, 2006.

Sur le niveau IV, les effectifs de la mention complémentaire Télébilletterie et services voyages restent relativement stables depuis sa création. L'apprentissage, particulièrement développé dans l'ensemble des MC, occupe une place plus importante que celle mentionnée pour les deux BTS. De l'ordre de 38 % en 2000, le taux d'apprentis avoisine depuis les 12 % (+ ou - 3 points) soit deux fois plus que pour la filière du BTS.

Tableau 18

Évolution du nombre de candidats à la MC Télébilletterie et services voyages de 1996 à 2005

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Scolaires	11	70	164	179	120	277	149	144	152	195
Taux réussite (en %)	100	68,5	89,6	90,5	84,1	87,0	88,5	81,2	82,2	72,3
Apprentis		35	54	52	78	35	19	38	29	39
Taux réussite (en %)		91,4	98,1	96,1	74,3	88,5	78,9	89,4	96,5	94,8
Autres (formation continue, individuels)			17	1	4	12		69	81	32
Taux réussite (en %)			23,5	0	50,0	91,6		73,9	60,4	53,1
Total		105	235	232	202	324	168	251	262	266

Source : base REFLET, Céreq, 2006.

Hébergement

Les deux options du BTS *Hôtellerie-restauration* ont connu une progression assez similaire de leurs effectifs respectifs, même si l'option B (restauration) accueille un nombre de candidats légèrement supérieur (Tableaux 19 et 20). Les années 2004 et 2005 semblent toutefois amorcer une diminution sensible des effectifs du secteur hôtelier (moins 200 personnes) qui se répercute sur chaque catégorie de candidats (scolaires, apprentis, autres). Du côté de la restauration, il est pour l'instant difficile de parler de véritable baisse car l'écart sur les deux dernières années avoisine un effectif de 100 personnes.

L'apprentissage s'est davantage développé chez les restaurateurs que chez les hôteliers durant les dix dernières années. Si le taux d'apprentis de ces derniers se situe dans la moyenne de l'ensemble des BTS (6,4 %), celui des restaurateurs atteint à présent les 10 %.

Tableau 19

**Évolution du nombre de candidats au BTS Hôtellerie-restauration
option mercatique et gestion hôtelière**

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Scolaires	511	659	784	890	1039	1 135	1 154	1 142	1 136	1 069	1 118	1 127	1 113	1 052	968
Taux réussite (en %)	75,9	70,2	74,6	78,4	77,5	80,1	85,9	85,1	83,0	57,9	88,4	82,5	83,3	85,8	85,5
Apprentis					32	67	78	74	84	79	76	97	91	79	88
Taux réussite (en %)					53,1	83,5	74,3	78,3	73,8	60,7	80,2	64,9	73,6	65,8	70,4
Autres (formation continue, individuels)		72	168	112	82	189	325	210	244	268	251	266	329	331	300
Taux réussite (en %)		37,5	51,7	62,5	36,5	55,0	32,6	53,8	39,3	41,0	48,6	39,8	41,6	35,3	45,6
Total		731	952	1 002	1 153	1 391	1 451	1 426	1 464	1 416	1 445	1 490	1 533	1 462	1 356

Source : base REFLET, Céreq, 2006.

Tableau 20

**Évolution du nombre de candidats au BTS Hôtellerie-restauration
option art culinaire, art de la table et du service**

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Scolaires	607	748	785	940	777	989	1 051	1 114	1 071	1 071	1 183	1 128	1 223	1 166	1 154
Taux réussite (en %)	74,6	73,3	75,5	75,9	75,9	78,1	71,3	77,3	79,7	78,6	80,8	77,7	83,9	81,8	83,1
Apprentis					41	55	114	151	148	138	150	152	125	156	155
Taux réussite (en %)					34,1	58,1	50,0	63,5	67,5	59,4	60,0	57,8	70,4	65,3	63,2
Autres (formation continue, individuels)	68	91	215	134	96	188	256	325	325	293	303	314	310	261	226
Taux réussite (en %)	51,4	42,8	66,0	49,2	42,7	38,8	35,5	40,6	44,9	38,2	43,8	43,6	40,0	43,6	45,1
Total	675	839	1 000	1 082	914	1 232	1 421	1 590	1 544	1 502	1 636	1 594	1 658	1 583	1 535

Source : base REFLET, Céreq, 2006.

A l'instar de l'ensemble des baccalauréats professionnels, les candidats au bac professionnel *Restauration* augmentent de façon régulière depuis une quinzaine d'années (Tableau 21). Le doublement des effectifs entre 1991 et 1994 s'explique par le fait que les deux options du BT hôtellerie (cuisine et restaurant), que l'on retrouve sur les généalogies graphiques, et avec lequel le bac professionnel a co-existé pendant cinq ans, ont été supprimées lors de la refonte du BT (organisé en trois options) en bac technologique. Il y a donc eu un glissement des effectifs d'un diplôme à l'autre durant cette période. Le bac professionnel a donc progressivement absorbé les ex-candidats au BT Hôtellerie (option A et B). L'apprentissage a doublé sur les dix dernières années passant de 10,5 % à 16 % de l'ensemble des effectifs confirmant la tendance observée de façon générale sur cette filière.

Sur la même période, les effectifs du bac technologique hôtellerie n'ont pas connu les mêmes évolutions. Ils demeurent nettement moins importants que le bac professionnel *Restauration* alors que nous avons vu que sur le niveau III, la répartition entre restaurateurs et hôteliers s'équilibrait davantage. La préparation du bac technologique essentiellement par la voie scolaire explique l'absence de candidats sous statuts d'apprentis, de même que le nombre très faible de candidats en formation continue (ou candidats libres). Depuis sa création, le diplôme enregistre des taux de réussite aux examens assez élevés (trois candidats sur quatre).

Tableau 21

Évolution du nombre de candidats au bac professionnel Restauration

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Scolaires	1 790	2 210	2 592	2 868	3 391	2 990	3 171	3 330	3 404	3 539	3 632	3 478	3 317	3 450	3 453
Taux réussite (en %)	72,5	77,0	76,0	70,7	71,1	80,7	80,2	75,6	82,6	84,2	79,9	84,3	79,3	84,9	82,6
Apprentis	174	235	266	316	336	459	513	609	525	580	461	640	667	770	777
Taux réussite (en %)	63,7	58,7	62,4	63,9	65,1	65,1	68,6	61,2	73,3	76,2	70,4	71,8	67,9	71,1	73,8
Autres (formation continue, individuels)						410	515	534	361	467	454	604	660	611	621
Taux réussite (en %)						47,8	49,9	42,5	185	57,8	50,2	52,4	50,9	53,0	45,4
Total	1 964	2 445	2 858	3 184	3 727	3 860	4 199	4 473	4 290	4 586	4 547	4 722	4 644	4 831	4 851

Source : base REFLET, Céreq, 2006.

Tableau 22

Évolution du nombre de candidats au bac technologique Hôtellerie*

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Scolaires	2 306	2 726	2 390	2 979	2 893	3 031	2 902	2 999	2 739	2 701	2 573	2 482
Taux réussite (en %)	81,6	82,2	84,3	85,0	86,4	89,6	89,4	88,0	90,5	88,8	88,2	87,3
Apprentis	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Taux réussite (en %)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres (formation continue, individuels)	43	51	60	94	69	67	46	53	54	34	60	53
Taux réussite (en %)	48,8	54,9	41,6	43,6	42,0	47,7	56,5	49,0	53,7	52,9	58,3	62,2
Total	2 349	2 777	2 469	3 073	2 962	3 098	2 948	3 052	2 793	2 735	2 633	2 535

* L'ancêtre du bac technologique est le BT hôtellerie à 3 options (voir généalogies).

Source : base REFLET, Céreq, 2006.

Sur le niveau V, le CAP *Cuisine* comme le BEP *Métiers de la restauration de l'hôtellerie* enregistrent des effectifs élevés sur la période considérée. La chute que l'on constate de part et d'autre entre 2002 et 2003 est en fait liée aux nouvelles dispositions réglementaires qui empêchent à présent les candidats de se présenter la même année aux deux diplômes CAP et BEP. Pour le CAP *Hôtellerie* la même tendance est observable en 2003 mais l'on constate aussi que les effectifs qui ont progressé jusqu'à 1997 n'ont depuis cessé de décroître. De façon globale, le nombre de candidats à ce CAP est bien en deçà des deux autres diplômes mentionnés. Cet écart nous renvoie à la réalité économique du secteur dans lequel les emplois les plus nombreux sont « ceux des métiers de service à la restauration (36 %), suivis des métiers de la cuisine (31 %), les emplois étant spécifiquement liés aux activités d'hébergement étant moins nombreux (12 %) »¹⁷.

Tableau 23

Évolution du nombre de candidats au CAP Services hôteliers*

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Scolaires	423	522	552	585	574	615	600	521	520	472	362	292	324	378
Taux réussite (en %)	75,6	80,2	86,5	90,7	87,9	84,8	85,8	86,3	84,0	83,2	81,7	86,9	88,2	91,7
Apprentis	320	65	72	176	209	235	230	236	221	154	121	67	55	55
Taux réussite (en %)	22,1	63,0	70,8	74,4	78,9	78,2	76,5	77,5	80,9	74,6	73,5	79,1	81,8	81,8
Autres (formation continue, individuels)	185	306	333	490	497	474	352	324	356	283	172	110	102	134
Taux réussite (en %)	54,0	44,7	54,9	64,6	62,7	70,8	71,0	66,0	71,3	66,0	72,0	81,8	82,3	81,3
Total	679	893	957	1 251	1 280	1 324	1 182	1 081	1 097	909	655	469	481	567

*de 1991 à 2001 CAP hébergement.

Source : base REFLET, Céreq, 2006.

¹⁷ Extrait de *Les métiers du tourisme. Approche nationale*, Net.Doc, n° 23, Céreq, juillet 2006. Disponible sur le site internet du Céreq, www.cereq.fr, rubrique « Nos collections ».

Tableau 24

Évolution du nombre de candidats au CAP Cuisine

	1992*	1993*	1994*	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Scolaires	7 503	7 162	6 802	6 974	7 069	6 987	7 279	7 073	7 048	6 452	6 371	1 269	1 310	1 412
Taux réussite (en %)	71,6	74,0	81,2	85,2	85,8	87,0	87,6	88,6	88,3	85,3	86,0	71,8	72,4	73,5
Apprentis	6 416	6 056	6 272	6 952	7 736	8 088	8 483	8 224	7 921	7 303	7 020	5 171	5 002	4 816
Taux réussite (en %)	42,6	46,4	51,4	58,9	59,5	63,2	63,5	65,5	68,4	63,5	65,2	68,9	68,5	68,9
Autres (formation continue, individuels)	3 891	3 907	3 729	3 852	3 516	3 458	3 193	3 165	3 127	2 720	2 647	2 378	2 606	2 987
Taux réussite (en %)	39,9	44,2	46,6	51,2	49,8	55,6	52,4	56,9	60,9	57,6	59,6	65,5	68,7	71,9
Total	17 810	17 125	16 803	17 778	18 321	18 533	18 955	18 462	18 096	16 475	16 038	8 818	8 918	9 215

* De 1992 à 1994, données concernant uniquement la France métropolitaine.

Source : base REFLET, Céreq, 2006.

Tableau 25

Évolution du nombre de candidats au BEP Métiers de la restauration et de l'hôtellerie

	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Scolaires	149	10 388	10 828	11 303	11 789	11 922	11 941	11 948	12 022	11 629	10 885	10 468	9 805	9 692	9 798
Taux réussite (en %)	72,4	69,2	69,5	75,5	78,0	79,2	80,0	81,1	81,2	82,0	76,7	77,7	81,7	79,3	80,8
Apprentis	84	1 650	2 130	3 020	3 771	4 719	5 340	5 494	5 788	6 182	5 612	5 215	2 818	2 757	2 784
Taux réussite (en %)	73,8	45,5	49,2	52,8	56,0	58,0	58,3	60,9	61,1	62,0	55,3	57,5	67,1	68,8	68,8
Autres (formation continue, individuels)	7	1 919	2 761	3 407	4 248	4 456	4 251	3 839	3 833	3 585	3 219	2 870	1 551	1 143	1 092
Taux réussite (en %)	28,5	44,9	52,5	50,8	49,7	52,1	55,9	53,7	56,4	54,1	52,2	53,5	61,4	56,7	56,1
Total	240	13 957	15 719	17 730	19 808	21 097	21 532	21 281	21 643	21 396	19 716	18 553	14 174	13 592	13 674

Source : base REFLET, Céreq, 2006.

CONCLUSION

La structuration du champ du tourisme est à la fois déterminée au niveau national par les branches professionnelles, qui organisent la réflexion dans le domaine de la relation formation-emploi, et par les régions qui ont la charge de son développement économique. Au total, le tourisme englobe plus de trente branches professionnelles dans lesquelles la dimension touristique de leurs métiers revêt une place plus ou moins importante et qu'elles intègrent plus ou moins à leur politique de formation. Les pouvoirs publics considèrent pourtant que la formation professionnelle est l'un des principaux leviers du développement économique du tourisme en réponse aux exigences de qualité d'une clientèle de plus en plus nombreuse. Ce développement repose par ailleurs sur les politiques volontaristes que poursuivront les collectivités territoriales dans ce domaine (conseils régionaux en particuliers), lesquelles demeurent encore trop souvent aujourd'hui adossées à des logiques « marketings » de promotion des territoires et occultent la question du développement des compétences des salariés de ce secteur.

Le champ professionnel du tourisme est donc organisé autour des métiers « cœur de branche » des branches professionnelles dont l'activité principale relève exclusivement du tourisme (agences de voyages, organismes de tourisme et hôtellerie) et de celles dont une partie de l'activité seulement est impactée par la notion de tourisme comme la restauration, les transports, les loisirs. De même, les professionnels ont tendance à distinguer au sein des activités spécifiques du tourisme deux pôles : le tourisme « émetteur » et le tourisme « récepteur ». Le premier vise à produire une offre de circuits ou de séjours ou à organiser le déplacement des touristes tandis que le second est centré sur l'organisation de leur accueil et de leur séjour, et les acteurs régionaux s'y intéressent prioritairement.

Dans ce paysage fort éclaté, l'offre de formation et de certification n'en est pas moins complexe et se caractérise à la fois par sa densité et son hétérogénéité. L'Éducation nationale y est omniprésente, si on considère les flux de formés.

Sur le cœur « tourisme », le ministère de l'éducation nationale déploie son offre de façon quasi-exclusive sur le niveau III, l'offre de certification sur les niveaux V et IV étant essentiellement pourvue par le ministère de l'emploi et quelques organismes privés. Sur les niveaux I et II se développe depuis quelques années une offre non négligeable dans les universités, à laquelle s'ajoute celle d'organismes privés.

Sur le cœur « hébergement », pôle traditionnel du tourisme auquel est souvent rattaché le secteur de la restauration, l'offre en revanche est largement couverte sur tous les niveaux par le ministère de l'éducation nationale, les organismes privés n'en étant pas moins présents. L'enseignement supérieur tout comme les organismes privés offrent en revanche très peu de formations de niveaux II et I orientées essentiellement sur la partie « hébergement ». Quant aux branches professionnelles, qui ne proposent aucune certification sur le versant « tourisme », leur présence est à peine marquée sur le versant « hébergement ». Ce secteur s'appuie sur une organisation fortement structurée, tant sur le plan national que régional, des branches professionnelles (hôtels, cafés, restaurants, restauration collective, cafétérias) qui se sont dotées depuis un certain nombre d'années déjà d'une commission paritaire nationale de l'emploi de l'industrie hôtelière (CPNE-IH), instance qui a pour vocation de définir la politique de la branche en matière d'emploi, de formation et de certification.

L'apparente abondance des organismes certificateurs que suggère le balayage de l'offre, est toute relative dès que l'on porte un regard plus circonstancié sur les flux de formés. En effet, le nombre de certifiés est relatif au nombre de sections ouvertes sur l'ensemble du territoire, et bien que certains organismes proposent un large éventail de certifications, le nombre de sortants demeurent dans bien des cas marginal.

Ainsi, sur le versant « tourisme », le poids de l'éducation nationale est très important puisque le ministère alimente à lui seul le marché du travail à hauteur de 90 % ce qui représentait en 2004 près de 8 000 diplômés tous niveaux confondus. Parmi ceux-ci, une très large majorité provient des deux diplômes phares du secteur, les BTS « Ventes et productions touristiques » et « Animation et gestion touristiques locales ».

Les établissements d'enseignement privés sous contrat jouent à ce titre un rôle moteur puisqu'ils concentrent près de la moitié des flux de sortants. Dans le souci de répondre à l'attente des familles et à l'attractivité que

représentent les métiers du tourisme pour les jeunes, ces établissements déjouent ainsi la volonté manifeste de l'éducation nationale de maintenir les flux de diplômés à un niveau quasi-constant sur ces deux diplômes, en rapport avec les besoins du marché. Les professionnels de la branche (agences de voyages notamment) jugent l'offre de formation déséquilibrée en raison de la quasi-absence de certification en dessous du niveau III, et a contrario de la pléthore de jeunes diplômés, sortant de BTS ou de niveaux supérieurs qui ne trouvent pas toujours à s'employer. Certaines entreprises du secteur privilégient en effet le recrutement de spécialistes (informaticiens, commerciaux) qu'elles préfèrent ensuite former aux spécificités du tourisme. D'autres se satisfont d'un recrutement à un niveau inférieur et font par exemple des sortants du bac professionnel « services », leur vivier potentiel. Le discours dominant repose d'ailleurs sur l'idée qu'il n'existe pas de métiers proprement touristiques. Le tourisme serait le contexte de différents métiers administratifs et commerciaux.

Sur le versant « hôtellerie », l'éducation nationale devance là encore largement l'ensemble des organismes certificateurs en délivrant près de 97 % des diplômes tous niveaux confondus ce qui représentait en 2004 près de 20 000 candidats. Contrairement au secteur « tourisme » qui concentre le plus gros de ses effectifs sur le niveau III, la filière « hôtellerie-restauration » se caractérise par l'importance de ses diplômés au niveau V soit près de 14 000 candidats en 2004 provenant pour l'essentiel du BEP Métiers de la restauration et de l'hôtellerie et dont près de la moitié intègre le marché du travail à l'issue de leur formation.

Le tourisme est un secteur stratégique pour le développement économique, en particulier dans certaines régions dont les acteurs souhaitent mettre tout en œuvre pour favoriser son développement. Les formations à mettre en œuvre peuvent alors s'avérer très diversifiées, au-delà des formations touristiques proprement dites. C'est le cas pour les activités connexes relevant par exemple de la branche des « espaces de loisirs, d'attractions et culturels » ou encore pour certaines activités sportives.

Les pouvoirs publics estiment que la formation professionnelle participe au développement du tourisme local pour assurer une meilleure qualité des services rendus. Il reste à concilier les logiques des branches professionnelles et celles des acteurs régionaux autour des enjeux liés au développement des ressources humaines. C'est à cette condition que la formation professionnelle participera de la structuration de ce champ professionnel complexe qu'est le tourisme.

Annexe

GÉNÉALOGIES DES DIPLÔMES

ÉVOLUTION DES DIPLÔMES DU CŒUR « TOURISME-VOYAGE »

• Niveau III

1960	1970	1980	1990	2000	2005
BT* (1959-1962)	BTS Tourisme Option Voyage (1962-1971)	BTS Tourisme Option Techniques de production et de vente (1971-1982)	BTS Tourisme Option Techniques de production et de distribution (1982-1989)	BTS Tourisme - loisirs Option Conception-commercialisation (1989-2001)	BTS Ventes et productions touristiques (2001...)
		BTS Tourisme Option Administration et aménagement (1971-1982)	BTS Tourisme Option Administration et développement (1982-1989)		
BT** (1959-1962)	BTS Tourisme Option Accueil (1962-1971)	BTS Tourisme Option Accueil (1971-1982)	BTS Tourisme Option Accueil (1982-1989)	BTS Tourisme-loisirs Option Accueil-animation professionnels (1989-2001)	BTS Animation et gestion touristiques locales (2001...)

*Tourisme Option Voyages. **Tourisme Option Accueil.

Source : base REFLET, Céreq, 2006.

• Niveau IV

1960	1970	1980	1990	2000	2005
	BT Tourisme Option A : Voyage et transport de voyageurs (1970-1997)				
	BT Tourisme Option B : Information touristique (1970-1997)				
	BT Tourisme Option C : Hôtesses (1970-1997)				
BP Guide interprète régional (1944-1982)					
BP Agent technique du tourisme (1944-1982)					
				MC Télébilletterie et services voyages (1995...)	

Source : base REFLET, Céreq, 2006.

ÉVOLUTION DES DIPLÔMES DU CŒUR « HÉBERGEMENT »

• Niveau III

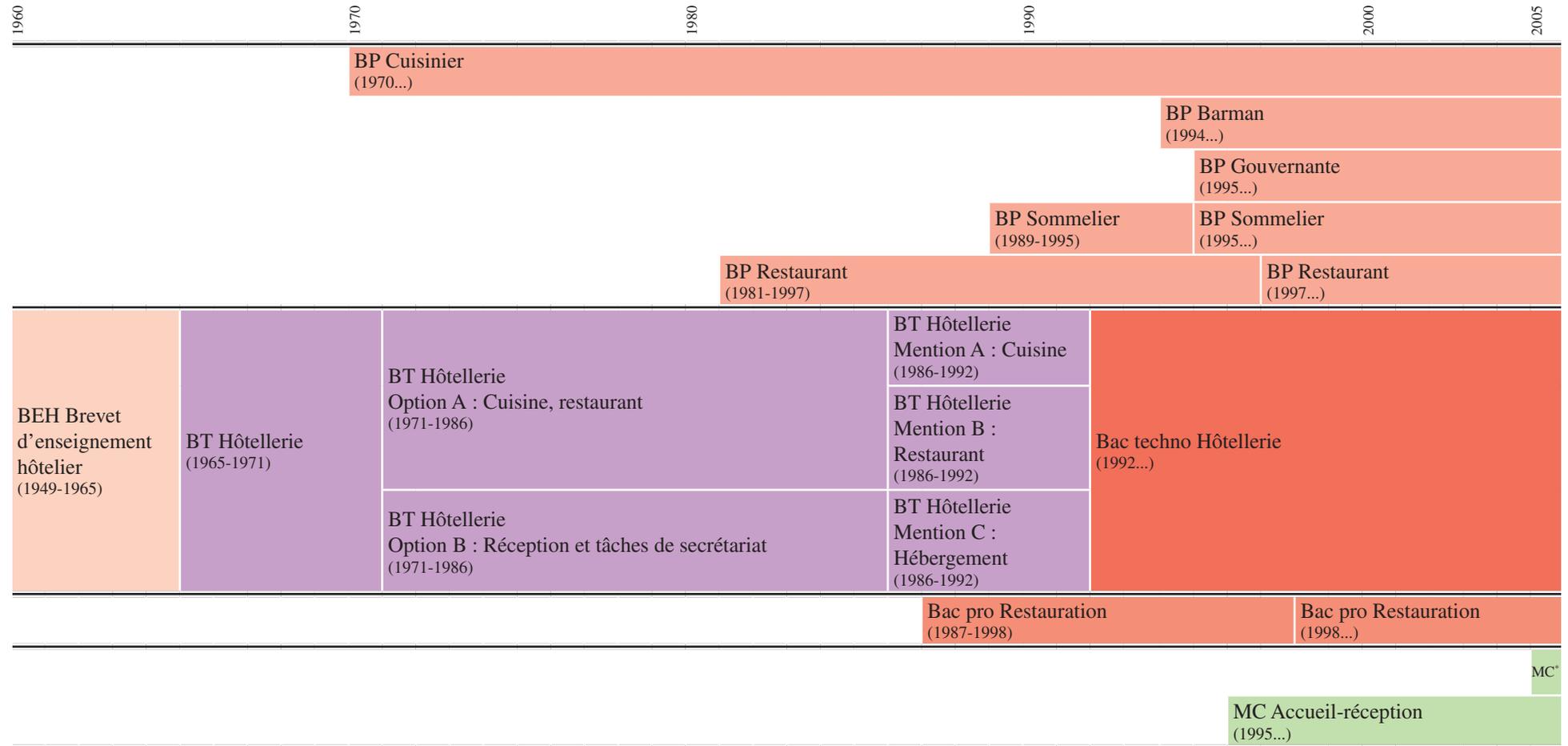
1960	1970	1980	1990	2000	2005
	BTS Gestion hôtelière (1970-1973)	BTS Gestion des hôtels et des restaurants Option Gestion hôtelière (1973-1980)	BTS Hôtellerie-restauration Option A : Hôtellerie (1980-1993)	BTS Hôtellerie-restauration Option A : Mercatique et gestion hôtelière (1993...)	
		BTS Gestion des hôtels et des restaurants Option Gestion d'entreprises de restauration collective (1973-1980)			
		BTS Production culinaire Option Cuisine traditionnelle (1973-1980)	BTS Hôtellerie-restauration Option B : Restauration (1980-1993)	BTS Hôtellerie-restauration Option B : Art culinaire, art de la table et du service (1993...)	
		BTS Production culinaire Option Restauration et cuisine de collectivité (1973-1980)			
					BTS* (2003...)

*BTS Responsable de l'hébergement à référentiel commun européen.

Source : base REFLET, Céreq, 2006.

• Niveau IV

37



*MC Organisateur de réception (2005...).

Source : base REFLET, Céreq, 2006.

• Niveau V

1960	1970	1980	1990	2000	2005	
	BEP Hôtellerie - collectivités Option A : Cuisine (1969-1990)		BEP Hôtellerie restauration (1990-2001)	BEP Métiers de la restauration et de l'hôtellerie (2001...)		
	BEP Hôtellerie - collectivités Option B : Services (1969-1990)					
CAP Cuisinier (1954-1974)	CAP Cuisinier Option A : Cuisine classique 1974-1987)		CAP Cuisinier (1987-1990)	CAP Cuisine (1990-2001)		CAP Cuisine (2001...)
	CAP Cuisinier Option B : Cuisine des collectivités (petites unités) (1974-1987)					
	CAP Cuisinier Option B' : Cuisine des collectivités (grandes unités) (1974-1987)					
			CAP Café brasserie (1990-2003)		CAP* (2003...)	
CAP Employé d'hôtel (1954-1964)	CAP Employé d'hôtel Option Grande hôtellerie (1964-1990)		CAP Hébergement (1990-2001)	CAP Services hôteliers (2001...)		
	CAP Employé d'hôtel Option Petite et moyenne hôtellerie (1964-1990)					
CAP Commis de restaurant (1954-1976)		CAP Employé de restaurant (1976-1989)		CAP Restaurant (1989-2001)		
		MC Employé sommelier (1985-1996)		MC Sommellerie (1996...)		
CAP Sommelier-caviste (1954-1968)	CAP Sommelier (1968-1980)	CAP Employé sommelier (1980-1985)	MC Employé sommelier (1985-1996)			
			MC Employé barman (1984-1997)		MC Employé barman (1997...)	
				MC Employé traiteur (1989...)		
				MC Cuisinier en desserts de restaurant (1997...)		

*CAP Services en brasserie-café.

Source : base REFLET, Céreq, 2006.

ISSN : 1776-3177
Marseille, 2007.